

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juillet 2014
--

Collège AMembres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Madame Annie VINTER (jusqu'à 17h40 puis procuration à Louis de Mesnard),
Messieurs Alain DEREUX, Eric LOQUIN, Samuel MERCIER (à partir de 15h50, procuration à Annie VINTER avant 15h50), Louis de MESNARD.

Collège BMembres présents ou représentés

Mesdames Marie-Geneviève GERRER, Laurence MAUREL (jusqu'à 17h40),
Messieurs Laurent BRACHAIS, Pierre PELLENARD (jusqu'à 18h15), Jean-Philippe ROLIN (procuration à Laurent BRACHAIS), Vincent THOMAS.

Collège BIATSSMembres présents ou représentés

Messieurs, Olivier LALOUETTE (procuration à Alain DEREUX), Jean-Emmanuel ROLLIN (jusqu'à 17h40),
Membre absent : Monsieur Cédric CLERC.

Collège usagersMembres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD (procuration à Bérénice CLUZEL), Bérénice CLUZEL,
Messieurs Hervé BEGUE, Julien BRAULT,
Membre absent : Monsieur Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieuresMembres présents ou représentés

Mesdames Elisabeth BEAU (procuration à Marie-Geneviève GERRER), Clotilde MARSEAULT (procuration à Julien BRAULT),
Messieurs Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Pierre GUEZ (procuration à Vincent THOMAS), Denis LEPICIER, Bertrand THIBAUT (jusqu'à 17h25),
Membre excusé : Monsieur José ALMEIDA,
Membre absent : Monsieur François PATRIAT.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles ROBIN, Directeur général des services,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services adjointe,
Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,
Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur la Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Franck DENAT, Vice-président de la commission de la recherche
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du Pôle documentation
Madame Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et des formations et aux relations avec le monde économique,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-présidente	1
II) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 mai 2014	3
III) Questions statutaires.....	5
- Modification des statuts du SEFCA	5
IV) Questions financières	7
1. Présentation et vote du Budget rectificatif 2 (BR2).....	7
2. Taux dérogatoire du remboursement des frais d'hébergement pour les missions des membres du CNU.....	15
3. Tarifs, propositions d'attribution (subventions, prix), droits d'inscription (associations, colloques), acceptation de dons et demande de subvention	16
4. Sorties d'inventaire	16
V) Débat d'orientation sur les statuts de la Communauté d'Universités et d'Etablissements Bourgogne Franche-Comté	17
VI) Question relative aux Ressources Humaines.....	42
- Préfiguration du Centre des Langues et des Cultures : équivalence horaire 2014/2015 pour l'enseignant porteur du projet	42
VII) Questions relatives au patrimoine immobilier	44
1. Validation des adresses des bâtiments de l'Université.....	44
2. Déclaration d'inutilité des ensembles immobiliers suivants :	44
- Gymnase Maret.....	44
- Saint-Usage.....	45
VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	47
1. Présentation de la convention constitutive du GIP Pôle Bourgogne Vigne et Vin.....	47
2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	53
3. Compte rendu des conventions hors subvention	53
IX) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 25 juin 2014.....	54
1. Vie étudiante :.....	54
- Compte rendu des travaux des Commissions FSDIE des 2 et 19 juin 2014.....	54
- Compte rendu des travaux de la Commission Vie de l'Etudiant du 5 juin 2014.....	55
2. Référentiel commun des études	55
- Compte rendu du groupe de travail du 19 juin 2014	55
3. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 12 juin 2014.....	55
- Equipements pédagogiques 2014	55
- Projets internationaux.....	57
- Diplômes d'université	58
- Offre de formation rentrées 2014 et 2015	62
4. Calendrier universitaire 2014-2015 : examen des propositions des composantes	65
X) Compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 2 juillet 2014....	67
- Demandes de financement déposées au titre du PARI (Plan d'Actions Régional pour l'Innovation)	67
X) Questions diverses	Erreur ! Signet non défini.
- Avis sur la nomination du Directeur de l'UTB.....	Erreur ! Signet non défini.

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 3 JUILLET 2014)

*(La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et de la Vice-présidente

Le Président.- On peut y aller, on a le quorum. On va commencer même si on a des absents parce qu'on a un ordre du jour qui est important aujourd'hui. J'aimerais bien que l'on tienne le timing. On va commencer par les informations de la Vice-présidente et du Président que je vais laisser à Marie-Geneviève la charge de débiter.

Mme Gerrer.- Tout d'abord, pour vous dire que l'IAE est créé et que Grégory Wegmann en est l'administrateur provisoire.

Deuxième information aussi importante, François Blais a été élu doyen de l'UFR Sciences et Techniques. Il remplace donc Thierry Grison.

J'oublie encore une chose importante, les rentrées solennelles. Les rentrées solennelles vont se dérouler comme l'année dernière. Je vous en donne les dates :

- à Nevers, le 15 septembre, à 15h30,
- à Mâcon, le 25 septembre, à 15h30,
- à Auxerre, le 1^{er} octobre, à 14h30,
- à Dijon, le 2 octobre, à 14h00,
- à Chalon, le 16 octobre, à 15h00.

Le Président.- J'ai deux éléments rapides à vous donner, étant entendu que l'on traitera les questions liées au rapprochement Bourgogne Franche-Comté un petit peu plus tard dans l'ordre du jour.

Mme Gerrer.- Excusez-moi, j'ai oublié Le Creusot mais comme je n'étais pas concernée par Le Creusot... C'est toi qui as le papier. Il y a Le Creusot quelque part. Excusez-moi, je cherche. Excusez-moi, ce n'était pas un oubli... Oui, c'est un oubli de ma part mais pas sur notre document. Le Creusot, c'est le 13 octobre, à 16h00. Et au Creusot, il y aura également la remise des palmes.

Le Président.- Oui, parce que j'ai souhaité qu'à chaque fois qu'un collègue reçoit les palmes académiques et exerce sur un site, on fasse en même temps que la rentrée solennelle une petite cérémonie de remise des palmes sur le site pour honorer les récipiendaires devant leur communauté de travail.

Deux points rapides, toujours à propos de la vie de nos composantes. Le premier à propos de l'ESPE. A la suite de la démission de Sophie Morlaix, vous le savez, qui prend effet au 31 août, en accord avec le cabinet du ministre et le rectorat, on a convenu de passer par une phase d'administration provisoire parce qu'il me semblait difficile de lancer un recrutement d'un directeur ou d'une directrice définitif en cette période de l'année.

J'ai reçu quatre candidatures pour l'administration provisoire de l'ESPE. Quatre vraiment bonnes et intéressantes candidatures. De ces quatre candidatures, je voudrais vous dire que j'ai retenu celle de Marie-Geneviève Gerrer qui présente à mes yeux l'atout considérable d'être ancien doyen et qui a donc l'expérience de la gestion à la fois financière et des ressources humaines d'une composante de 1 500 étudiants. Des quatre dossiers qui me sont arrivés, c'était à l'évidence celui qui, à cet égard, était de très loin le meilleur dossier. Les autres dossiers étaient tout à fait intéressants. Ils avaient d'autres points forts. J'ai pris cette décision. Il me revient de faire une proposition et c'est le ministre qui nomme l'administrateur provisoire. Je ferai donc cette proposition au ministre dans les jours qui viennent.

Je suis tout à fait heureux et je suis convaincu que l'on pourra redonner à l'ESPE à la fois de la stabilité, de la sérénité et la relancer sur les rails du projet que l'on a construit tous ensemble l'an passé et qui est vraiment, suivant les discussions que j'ai eues au cours des dernières semaines avec les représentants de l'Etat, le modèle d'ESPE le plus original construit en France par l'association des quatre départements. C'est certainement un élément de complexité mais c'est également ce qui lui donne son caractère très porteur pour l'avenir.

Un dernier point d'information très rapidement. Vous avez probablement tous été informés des difficultés sur le concours PACES de première année des études de santé pour lequel se sont conjuguées deux difficultés. La première difficulté est que pour des raisons à la fois administratives et techniques, il y a eu une dissociation entre la liste papier des étudiants reçus qui a été rendue le vendredi soir et les classements qui apparaissaient sur l'environnement numérique de travail des étudiants. Ceci a nécessité un travail approfondi des équipes pendant toute la journée du samedi.

Quand cette difficulté a été identifiée, est apparue une deuxième difficulté qui était une erreur d'affectation d'un coefficient d'une des matières selon les différentes filières du concours. Cela a donc modifié... Les notes étaient exactes mais cette erreur d'affectation de coefficient a modifié le classement. Cela a été la deuxième journée de travail, le dimanche, pour également comprendre ce qui s'était passé et corriger. Une fois que cela a été fait, ayant la certitude que les notes étaient exactes, il était possible de réunir un deuxième jury. Il s'est réuni le mardi et a donc rendu les résultats.

A ce jour, la situation me semble relativement équilibrée et maîtrisée. Mais il est certain que l'on va entrer maintenant dans une nouvelle phase qui est de comprendre exactement les causes de ces dysfonctionnements pour éviter qu'elles ne se répètent dans les années qui viennent parce que c'est vraiment la clé pour redonner la confiance aux étudiants et à leurs familles.

M. Loquin.- Y a-t-il eu des recours ?

Le Président.- Non. Aujourd'hui, il n'y a pas de recours. Les recours sont techniquement possibles pendant deux mois après la proclamation des résultats, mais à ce jour, il n'y a pas de recours. Et même s'il y a recours, techniquement, je ne pense pas qu'ils seraient recevables puisque les...

M. Loquin.- A la publication des résultats, cela peut poser des problèmes.

Le Président.- Oui. Alors si j'ai bien compris, les notes étant exactes... Précisément et juridiquement, je crois que l'on a jusqu'à deux mois pour opérer les corrections. De fait, elles ont été opérées rapidement et surtout avant que les étudiants n'opèrent les choix entre les différentes filières. Il y aura peut-être des recours mais on n'est pas trop inquiet de leur recevabilité. Ceci dit, on ne peut pas prévoir. En tout cas, à ce jour, on n'a pas de recours.

Oui, pardon, Julien.

M. Brault.- Je voudrais juste ajouter qu'il faudrait vraiment essayer de prendre des mesures et d'avoir, je ne sais pas, peut-être quelque chose de plus cadré au moment de l'affichage des résultats. En effet, j'ai cru comprendre que c'était un problème au niveau de l'algorithme qui n'était pas forcément le bon. Il faut vraiment essayer qu'à l'avenir, cela ne se reproduise plus car c'est une situation quand même horrible. Il y a quand même 21 étudiants qui, vendredi, ont cru être acceptés et qui, finalement, le mardi, apprennent qu'ils doivent redoubler pour 18 d'entre eux, trois d'entre eux qui ne pourront pas forcément se réinscrire en médecine. C'est quand même quelque chose qui déterminera toute leur orientation et qui changera toute leur vie, surtout que c'est une année qui est quasiment l'une des plus stressantes à l'université. Donc c'est vrai que c'est une situation psychologique déjà horrible pour les étudiants, pour leurs familles. Il faut vraiment faire attention à ce que cela soit un accident unique et ne se reproduise plus dans les années à venir.

Le Président.- Je suis absolument d'accord avec toi, Julien. On a réglé les problèmes aigus, techniques. Mais le drame humain qui s'est passé, on ne l'a pas réglé. C'est sûr que l'on ne le règlera pas. C'est vrai. J'en suis vraiment très attristé également. C'est pour cela que, maintenant, la phase qui commence est vraiment une phase d'analyse de ce qui s'est passé, en lien avec la scolarité et la direction de l'UFR pour que l'on comprenne exactement ce qui s'est passé et que l'on mette en place des procédures qui nous garantissent contre la répétition de ce type de situation. On doit absolument cela à tous les futurs étudiants et à leurs familles car on ne peut pas rester dans une situation où les jeunes et leurs familles n'aient plus confiance dans les résultats qui sortiraient de l'université. Tout à fait. On est en train de s'en occuper. On a commencé à faire ce travail.

Vous pouvez entrer, Monsieur Rollin.

On passe maintenant au deuxième point de l'ordre du jour qui est l'approbation du PV de notre conseil du 21 mai.

II) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 mai 2014

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au point II. Concernant le procès-verbal du conseil d'administration du 21 mai... Oui, Bertrand ? Vous vouliez...

M. Thibaut.- Oui.

Mme Gerrer.- Donc l'un d'entre vous souhaite-t-il apporter des modifications ? Donc Bertrand.

M. Thibaut.- C'est vraiment à la marge.

Mme Gerrer.- Pensez bien à donner votre nom avant d'intervenir.

M. Thibaut.- C'est vraiment à la marge. C'est tout simplement à la page 15. Une seconde, je reprends le passage... C'est : « j'ai été dans ce CA pendant pas loin d'une dizaine d'années ». Non, « il y a une dizaine d'années ».

Le Président.- D'accord.

M. Thibaut.- C'est juste cela. C'est une simple modification à la base.

Le Président.- D'accord. Monsieur Rollin, vous vouliez modifier le PV du CA ?

M. Rollin.- Je n'étais pas là au dernier CA mais j'ai lu le verbatim. Je n'ai plus la page exacte. Monsieur de Mesnard, à propos de la révision des statuts de l'université de Bourgogne, met comme quoi à la commission des statuts, Monsieur Rollin était favorable à cette modification. J'aimerais simplement qu'il soit rajouté à côté de mon nom à quel titre j'y suis, c'est-à-dire en tant que représentant des personnels BIATSS parce que le nom en lui-même ne veut absolument rien dire pour cette commission.

Le Président.- A quel endroit, Monsieur Rollin, dans le procès-verbal ?

M. de Mesnard.- Je soutiens l'inscription « siégeant dans la commission des statuts en tant que représentant des personnels BIATSS ».

M. Rollin.- Voilà. Ce n'est pas la remise en cause...

M. de Mesnard.- Oui, bien sûr.

M. Rollin.- ...J'avais été favorable mais, simplement... Je n'ai plus retenu la page. Je suis désolé.

Mme Gerrer.- Oui, c'est cela. C'est la page 14.

M. Rollin.- Monsieur de Mesnard souligne comme quoi Monsieur Rollin était favorable à cette modification et j'aimerais qu'il soit... Parce que si on dit simplement « Monsieur Rollin », cela ne veut absolument rien dire. Je voudrais donc simplement que soit rapporté qu'au titre de cette commission, j'y étais en tant que représentant des personnels BIATSS. C'est une petite précision.

Le Président.- D'accord. Donc « Il m'a semblé que Jean-Emmanuel Rollin (siégeant dans la commission des statuts en tant que représentant des personnels BIATSS) », pourrait-il convenir ?

M. Rollin.- C'est bien. Parce que cela ne veut pas dire grand-chose.

M. de Mesnard.- Je veux bien que l'on modifie mon intervention.

Le Président.- Parfait. Avez-vous d'autres précisions à apporter au verbatim du CA ? Non ?

Mme Gerrer.- S'il n'y a pas d'autres précisions à apporter, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'oppose ?

Unanimité.

Unanimité (24 pour)

III) Questions statutaires

- Modification des statuts du SEFCA

Le Président.- Très bien. On va donc aborder le point III de l'ordre du jour qui est une question d'ordre statutaire. Il s'agit de la révision des statuts de notre Service de Formations Continue et par Alternance (SEFCA).

Les statuts qui vous ont été proposés sont des statuts revus. Il nous a semblé important de retravailler ces statuts du SEFCA au cours des mois de mai et juin derniers pour une raison essentielle qui était la nécessité de revoir la gouvernance d'ensemble du SEFCA et en particulier de pouvoir retravailler sur l'articulation entre l'UMDPCS, l'unité interne au SEFCA, qui traite de la formation continue en santé, et le lien de cette unité avec la gouvernance d'ensemble du SEFCA.

C'était important parce que l'UMDPCS est une structure qui a été créée, à juste titre, de façon à permettre un certain degré d'autonomie de la formation continue dans le domaine de la santé. C'est quelque chose de tout à fait essentiel dans le cadre de quelque chose qui se met en place en santé et qui s'appelle le développement personnel continu, qui est la nécessité pour tous les praticiens de santé du secteur libéral, et pas que les médecins, de s'inscrire dans une démarche de formation continue. C'est donc quelque chose de très organisé qui s'impose aux praticiens. En même temps, on imagine bien que derrière cette démarche de développement personnel continu se trouvent des enjeux importants sur les organismes qui assureront cette formation, que les universités ont leur place à jouer dans ce dispositif mais qu'il y a également des structures privées qui voudront se positionner sur le développement personnel continu. Il était donc essentiel que l'université se positionne, que le secteur public se positionne sur le développement personnel continu.

Pour avoir une excellente visibilité vis-à-vis du monde professionnel de la santé, il était essentiel, nous en avons été convaincus par l'équipe de l'UFR de Santé, que la structure portant la formation continue en santé, le DPC, ait une

gouvernance interne constituée de professionnels du monde de la santé pour assurer sa lisibilité auprès des praticiens de santé du monde libéral. C'est cela, vous vous en souvenez peut-être, qui nous avait amené il y a deux ans environ à revoir les statuts du SUFCOB et à le transformer en SEFCA de façon à pouvoir autonomiser cette unité qui traite de la formation continue en santé, soit l'Unité Mixte de Développement Personnel Continu en Santé (UMDPCS).

Au bout d'un an à un an et demi de fonctionnement, et avec le recul, on s'est aperçu que les statuts qui avaient été construits n'étaient pas tout à fait satisfaisants parce que les relations que la première série de statuts établissait entre l'UMDPCS, unité interne, et le SEFCA, structure centrale, étaient insuffisamment clarifiées. Elles ne permettaient pas au SEFCA d'avoir une vraie vision de ce qui se passait dans l'UMDPCS. Cela n'organisait pas, en fait, la nécessité pour l'UMDPCS d'avoir un budget véritablement intégré et d'entrer dans une politique d'ensemble du SEFCA. Un certain nombre de difficultés nous ont donc conduits à revoir ces statuts.

Ces statuts ont été revus dans une démarche qui a été très transparente, tout d'abord, dans le cadre d'un groupe de travail restreint avec le vice-président qui prend en charge les dossiers de formation continue, Frédéric Debeaufort, le directeur du SEFCA, le Cabinet, une représentation de l'UFR de Santé et le Pôle des affaires juridiques et institutionnelles. Les statuts ont été retravaillés par ce groupe de travail. Ils ont ensuite été soumis à la commission des statuts qui s'est réunie le 17 juin. Elle a examiné de façon tout à fait détaillée ce nouveau projet de statuts. Et maintenant, ces statuts arrivent en conseil d'administration pour validation.

Pour l'essentiel, par rapport à la version précédente, ces modifications montrent bien que l'UMDPCS est en situation hiérarchique par rapport au SEFCA. C'est ce que dit notamment l'article 4, « Direction », en bas de page 2. On parle du directeur du SEFCA. Son mandat est renouvelable une fois. Et on dit : « Le directeur est secondé d'un directeur adjoint en charge de l'UMDPCS », ce qui indique bien que le directeur de l'UMDPCS est bien l'adjoint du directeur du SEFCA et ce qui matérialise bien le fait que l'UMDPCS est bien une unité interne mais sous l'autorité de gouvernance du SEFCA. Cela fait partie des choses qui ont été revues.

On a revu le conseil d'orientation stratégique qui a été élargi. En particulier, parmi les choses notables qui sont apparues en commission des statuts, il a été proposé et décidé d'y associer le vice-président de l'université en charge de la formation continue ainsi que le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire, donc de la CFVU.

Parmi les modifications, à l'article 6, « Commission des moyens », en bas du premier paragraphe, il apparaît que la commission des moyens valide les taux de prélèvement et les modalités de reversement des recettes aux composantes. Je fais, ici, un peu écho à une conversation que j'ai eue il y a quelques minutes. Il est important, je crois, que des relations très transparentes s'établissent entre le SEFCA et les différentes composantes et pas des relations à géométrie variable. L'objectif est donc précisément de rendre ces relations financières parfaitement transparentes.

On a aussi décidé d'ajouter deux directeurs de composantes dans cette commission des moyens puisque la commission des moyens doit travailler sur les relations entre le SEFCA et les composantes. Il était normal que l'on mette des doyens dans cette commission.

L'article 10 qui, comme vous le voyez, est la coordination de l'UMDPCS avec le SEFCA, redit que l'UMDPCS est coordonnée par un directeur adjoint – le mot « adjoint » est donc important – et que ce directeur adjoint est assisté dans ses missions d'un gestionnaire administratif et financier qui est adjoint également. C'est-

à-dire que la personne qui dirige l'UMDPCS est l'adjoint du directeur du SEFCA, et le responsable administratif du SEFCA est en situation hiérarchique par rapport au gestionnaire administratif et financier de l'UMDPCS.

On affiche donc clairement les choses. Je dis cela, c'est important. Pour autant, il y a un conseil de l'UMDPCS. C'est l'article 11. Ce conseil de l'UMDPCS, vous le voyez, est extrêmement orienté sur les formations de santé. C'est normal. C'était bien l'idée de départ, qu'un chapeau visible professions de santé permette d'identifier l'UMDPCS clairement dans le monde de la santé.

Les professionnels de la santé qui exercent en libéral verront l'UMDPCS, structure avec un fort affichage santé mais, en même temps, les statuts organiseront le lien de subordination en quelque sorte de l'UMDPCS au SEFCA.

Voilà les principaux éléments que je voulais vous indiquer sur cette évolution statutaire.

Ces statuts ont été validés par l'ensemble des parties prenantes et, bien entendu, par la commission des statuts qui, une fois de plus, a très bien fait son travail.

Je peux répondre à vos questions, si vous en avez, sur les statuts du SEFCA.

S'il n'y a pas de questions, c'est que les choses, je l'espère, sont bien claires. Je vous propose donc d'approuver ces statuts du SEFCA.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Unanimité (24 pour)

Je vous remercie beaucoup. Il était important que l'on fasse ce travail assez vite car, pour diverses raisons, la direction de l'UMDPCS est vacante. Il était donc important que l'on soit en situation de préparer de nouveaux statuts pour remettre en place une nouvelle direction à partir de la prochaine rentrée universitaire.

On va maintenant aborder les questions financières, et c'est l'équipe des Finances qui va venir nous présenter le budget rectificatif n° 2 de l'année 2014.

IV) Questions financières

1. Présentation et vote du Budget rectificatif 2 (BR2)

M. Delmas.- Bonjour à tous. Chers collègues, chers amis, nous allons aborder le budget rectificatif n° 2 de notre exercice. Avant d'aborder ce budget rectificatif, tout d'abord un petit point sur notre plafond global d'emplois. Celui-ci reste inchangé par rapport au budget rectificatif n° 1, à savoir 2 534 ETP pour le plafond 1, c'est-à-dire notre socle de masse salariale déléguée, et pour le plafond 2, 380 ETP, représentant donc l'ensemble des personnels rémunérés sur fonds propres, votés, je vous le rappelle, en CA en séance du 23 avril de l'année dernière.

Au regard de l'activité identifiée aujourd'hui et des crédits de masse salariale inscrits en BR2, il est proposé aux membres du CA de conserver le plafond 2 à l'identique, c'est-à-dire à 380 ETP.

Abordons maintenant le budget rectificatif n° 2 qui est notre second budget rectificatif de l'année, de manière à introduire, conformément aux articles 37 et 38 du décret de 1994, tout d'abord des modifications de l'équilibre global, des virements de

crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, et des virements de crédits entre la masse salariale et la section de fonctionnement.

Les objectifs de ce budget rectificatif n° 2 seront tout d'abord :

- l'inscription de nouvelles recettes des crédits correspondants,
- l'inscription au titre des plans pluriannuels d'investissement et notamment des PPI transversaux suite au second appel à projets,
- le prélèvement sur le fonds de roulement, et
- l'ajustement des crédits de masse salariale.

Le calendrier de ce BR2 a été le suivant. Tout d'abord, un retour des documents au pôle Finances le 29 mai avant envoi au Rectorat pour le 19 juin, suivi d'une présentation le 27 juin en commission des finances pour une présentation et un vote en CA aujourd'hui avant l'exécution dans SIFAC demain.

Je vous propose de commencer tout d'abord cette analyse du BR2 par les éléments contextuels, avec tout d'abord notre dotation globale. L'uB a reçu courant janvier la notification de la dotation globale pour charge de service public ou SCSP, c'est-à-dire notre ex-DGF, qui lui attribue, vous le voyez, un peu plus de 185 millions d'euros. Si l'on regarde par rapport à ce qui avait été inscrit au budget primitif 2014, la subvention notifiée est en deçà d'un peu plus de 500 000 euros par rapport à ce qui était prévu, soit un écart de 0,27 %.

Cette subvention intègre la mise en réserve de 517 380 euros. Ce montant est inférieur à celui de l'année 2013 qui s'élevait, pour rappel, à 840 864 euros. La SCSP nette est donc égale à un peu plus de 184,8 millions d'euros. Sachant que la loi des finances prévoit que les établissements seront soumis à une contribution pour le redressement des comptes publics, soit pour notre établissement une contribution, vous le voyez, de 841 796 euros, qui est sanctuarisée dans l'enveloppe des crédits de fonctionnement. En réalité, nous avons donc de réellement disponibles en subventions de fonctionnement non pas les 184 810 738 euros mais plutôt 183 968 942 euros.

Cette notification prend en compte également les créations d'emplois dits Fioraso, 12 postes en année pleine pour les créations 2013, ce qui représente, vous le voyez, un peu plus de 686 000 euros pour une année pleine, et également les quatre mois, soit 252 800 euros pour les 8 emplois Fioraso.

Le transfert, ensuite, des crédits vers l'Agence des Bibliothèques d'Enseignement Supérieur (ABES), puisque l'Etat a décidé de lancer un marché national pour la licence Elsevier, vous le voyez, pour un peu plus de 490 000 euros.

Le virement d'un peu plus de 1,6 million d'euros destiné à compenser l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers. En effet, l'Etat a engagé une réforme sur la compensation de l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers pris en compte dans le modèle SYMPA. Tout simplement, cela veut dire que la prise en compte des boursiers est sortie du modèle SYMPA. Il sort donc 1,6 million d'euros de l'allocation SYMPA pour les flécher sur une ligne spécifique. De ce fait, le rééquilibrage est neutre.

Voulez-vous dire quelque chose, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, puisqu'on parle des emplois Fioraso. Il y a 680 400 et 252 800 de dotations pour les emplois Fioraso. Je voulais savoir combien était le débours de l'autre côté puisque jusqu'à maintenant, le ministère nous donnait un montant pour la compensation pour déficit d'emplois, il me semble.

M. Delmas.- Oui, c'est cela.

M. Rollin.- Je sais qu'il y en a une partie. A-t-on chuté ?

M. Delmas.- On a 25 000 euros.

M. Rollin.- Par emploi ?

M. Delmas.- Par emploi.

M. Rollin.- En moins ?

M. Delmas.- Oui. Pour revenir à ces droits d'inscription, dans un second temps, un rééquilibrage progressif sera opéré sur quatre ans.

En 2014, l'uB perçoit 98 873 euros car notre compensation n'est pas d'un peu plus de 1,6 million d'euros mais de 2,04 millions d'euros, ce qui correspond à ce que je vous ai mis, ici, à l'objectif cible. En fait, l'exonération des droits par les étudiants boursiers est compensée. On a une compensation de l'exonération boursière.

Les crédits de masse salariale, eux, s'élèvent à un peu plus de 166 millions d'euros, 166,7 millions d'euros, contre 166,2 millions d'euros en 2013.

Les crédits de fonctionnement, quant à eux, s'élèvent à 18 553 085 euros contre, vous le voyez, 20 469 498 euros en 2013 car les actions spécifiques n'ont pas encore été déléguées.

La notification rectificative 2014 n'est pas encore disponible. De ce fait, il convient d'être prudent et d'attendre le budget rectificatif n° 3 avant d'opérer d'éventuels redéploiements de crédits.

Maintenant, voyons les équilibres généraux de ce BR2 au niveau de la première section, c'est-à-dire au niveau du fonctionnement.

Il apparaît que les charges de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 3,3 millions d'euros, avec des charges de masse salariale de plus de 2 millions d'euros.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci s'élèvent, vous le voyez, à un peu plus de 2,4 millions d'euros grâce aux produits de fonctionnement mais ne permettent pas d'arriver à l'équilibre de première section, générant ici, vous le voyez, un déficit de première section de près de 2,9 millions d'euros.

Ce déficit de première section va venir, ici, alimenter l'insuffisance d'autofinancement qui, en fait, ne sera pas de 2,9 millions d'euros mais de 3,8 millions d'euros du fait principalement de la neutralisation des amortissements qui se montent, comme vous pouvez le voir dans cet encadré, à plus de 4 millions d'euros, auxquels s'ajoute le déficit de première section de presque 3 millions d'euros.

A cette insuffisance d'autofinancement viennent s'ajouter des dépenses d'équipement et de travaux pour un montant supérieur à 11,7 millions d'euros. De ce fait, cela se traduit comme pour le BR1 par une absence de capacité d'autofinancement.

Les subventions, quant à elles, s'élèvent à un peu plus de 6,6 millions d'euros. De ce fait, comme l'année dernière, nous nous trouvons dans une situation où nos subventions ne permettent pas de compenser l'insuffisance d'autofinancement. Par voie de conséquence, nous nous trouvons devant l'obligation d'effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement d'un peu plus, vous le voyez,

de 8,9 millions d'euros pour arriver, ici, à l'équilibre de seconde section, l'équilibre général pour ce budget rectificatif n° 2 étant, vous le voyez, de 29 977 261 euros.

Maintenant, si l'on regarde plus précisément le poids de chacune de ces sections... Qu'est-ce que j'ai mis ?

M. de Mesnard.- Tu as dit 29.

M. Delmas.- Pardon, 20 millions. D'ici, je voyais 29. Il faut que j'aille chez l'ophtalmo. Si l'on regarde plus précisément le poids de chacune des sections dans l'équilibre de ce BR2, on constate que la première section représente, vous le voyez, près de 25 % du BR2 et la section d'investissement, à elle seule, près de 74 %.

En dessous vous est simplement rappelé un fait important qui est à la fois en première section et en seconde section. Nous présentons, dans le premier cas, un déficit de fonctionnement et, dans le second, une insuffisance d'autofinancement. Mais au global, notre capacité d'autofinancement prévisionnelle pour 2014, qui devient négative avec une insuffisance d'autofinancement à -772 euros, est néanmoins beaucoup plus faible que l'année dernière où nous avons à la même époque une CAF prévisionnelle négative de près de 499 467 euros.

Si l'on compare ici, en miroir, notre situation actuelle par rapport à celle de l'année dernière, on constate qu'à la fois le déficit de première section, l'insuffisance d'autofinancement, l'insuffisance d'autofinancement prévisionnelle de l'exercice, vous le voyez, sont nettement inférieurs à ceux de l'année dernière à la même époque. Néanmoins, bien évidemment, il convient de rester prudent car le déficit cumulé, qui comprend à la fois le déficit du budget initial, les ressources affectées plus les reports, est néanmoins de plus de 4 millions d'euros.

Comme nous venons de le voir, le premier impact financier de ce BR2 est la conversion de notre capacité d'autofinancement en insuffisance d'autofinancement qui se traduit, bien évidemment, par l'incapacité de notre établissement à couvrir ses besoins.

Cette insuffisance d'autofinancement générée depuis le début de l'exercice appellera, là encore je vous l'ai dit, à la plus grande prudence lors de l'élaboration du BR3 car il est absolument nécessaire, comme l'année dernière, de restaurer l'équilibre.

Le deuxième impact financier de ce BR2 concerne le fonds de roulement où l'on constate que le prélèvement sur le fonds de roulement, au même stade budgétaire BR2, est sensiblement équivalent, comme vous pouvez le voir, avec 9,3 millions d'euros en 2013 et en 2014 un peu plus de 8,9 millions d'euros. Ce qui monte au total les prélèvements sur le fonds de roulement à 15,9 millions d'euros en 2014.

Malgré ce prélèvement, supérieur à l'an dernier d'un peu plus de 1 million d'euros, la prévision du fonds de roulement pour le 31.12.2014 à la date d'aujourd'hui, à la date de ce budget rectificatif n° 2, s'élève à un peu plus de 29,7 millions d'euros, soit environ, vous le voyez, 2 millions d'euros en plus que la prévision de l'année dernière à la même époque.

Je vous ferai simplement remarquer que notre prévision l'année dernière à 27,5 millions d'euros a été finalement bien en deçà du fonds de roulement net global de fin 2013 puisque, si vous regardez la première ligne, ici, fonds de roulement net global au 31.12 de l'année N-1, il s'élevait à un peu plus de 45,7 millions d'euros.

Le dispositif de report utilisé pour la seconde année consécutive a eu pour effet de limiter les dotations inscrites au budget primitif et a donc permis de générer

une augmentation du fonds de roulement permettant de financer partiellement les dépenses reportées. Grâce à cette pratique, bien évidemment, l'établissement connaît précisément les ressources dont il peut disposer pour travailler sur une programmation pluriannuelle de ses investissements.

Si l'on regarde plus précisément l'évolution de la répartition des différentes masses à l'intérieur de ce fonds de roulement au cours de l'exercice budgétaire, on constate tout d'abord ici, en bleu, que la masse salariale nécessaire à l'exercice d'un mois augmente légèrement, de même que les dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les programmes pluriannuels d'investissement. De ce fait, bien évidemment, de manière mécanique, le fonds de roulement disponible diminue ici en conséquence.

L'examen plus précis de ce BR2 vous indique ici les diverses inscriptions concernant tout d'abord les dépenses de fonctionnement pour lesquelles je vous laisse regarder les montants pour :

- les achats et variations de stocks,
- les services extérieurs,
- les autres services extérieurs,
- les impôts et taxes,
- les charges de personnel,
- les autres charges de gestion courante,
- les charges exceptionnelles,
- les dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, concernent, vous le voyez :

- les ventes de produits et services,
- les subventions d'exploitation,
- les autres produits de gestion courante,
- les produits exceptionnels,
- les reprises sur provisions.

Je vous laisse également regarder les différents montants.

En ce qui concerne, maintenant, les dépenses d'investissement qui se montent à un peu plus de 15,5 millions d'euros, celles-ci concernent les chapitres suivants :

- subventions d'équipement,
- concessions aux droits et brevets,
- terrains,
- construction,
- installations techniques,
- autres immobilisations corporelles,
- immobilisations incorporelles en cours à -1 010 euros.

Au final, il est donc proposé... Oui, ici on a les recettes d'investissement, pardon, avec :

- les biens remis en pleine propriété,
- les financements rattachés à des actifs, et
- les cessions d'immobilisations.

Au final, il est donc proposé pour ce BR2 de prélever sur le fonds de roulement 8 957 139 euros pour financer des projets. Les prélèvements les plus importants concerneront tout d'abord les opérations immobilières, les PPI transversaux et les crédits à répartir pour un peu plus, ici, de 1,6 millions d'euros dont 0,4 million d'euros d'équipements pédagogiques.

Au final, le budget global s'équilibre en première section, vous le voyez, à 241 488 038 euros, en seconde section à 26 054 344 euros, soit un équilibre général de nos budgets de 267 542 382 euros.

Il est donc demandé aux membres du CA de voter sur cette proposition de BR2.

Le Président.- Merci beaucoup, Dominique, et auparavant, cette présentation et ces éléments de budget sont, bien sûr, ouverts au débat, à votre discussion et à vos questions.

M. de Mesnard.- C'était juste sur la vue 18. Peut-on la remettre ?

Mme Gerrer.- Pense à donner ton nom, s'il te plaît.

M. de Mesnard.- C'est peut-être la 19...

M. Delmas.- Allez-y.

M. de Mesnard.- Non, ce n'est pas celle-là. Alors peut-être 17... Qu'est-ce que j'ai vu ?

M. Delmas.- Recettes... Dépenses...

M. de Mesnard.- Non, c'était plutôt 18-19. J'avais une petite question.

M. Delmas.- Cela concernait quoi ?

M. de Mesnard.- Il y avait un terme négatif et je ne comprenais pas. Alors, la 19 peut-être... Oui, le... Non. Alors la 20. Je ne retrouve pas.

M. Delmas.- C'était avant, -1 010.

M. de Mesnard.- Non, il y avait un -2 000 000... Oui, voilà. Les produits exceptionnels négatifs. Qu'est-ce que cela veut dire, les produits exceptionnels négatifs ? C'est pour ma culture générale.

Mme Gigarel.- Le BR2 est un budget rectificatif. Donc on vient, ici, modifier l'inscription initialement réalisée au budget initial sur les produits exceptionnels de 2,7 millions parce que nous avons un changement de réglementation en matière d'imputation budgétaire.

Précédemment, et lorsque nous avons construit le budget 2014, les reprises de quote-part de subventions figuraient sur un compte qui relevait, en fait, d'un chapitre de classe exceptionnelle 77. Les amortissements, quant à eux, figurent sur le 68. Du coup, cela crée un déséquilibre dans le résultat d'exploitation.

Désormais, les reprises de quote-part sur subventions ne sont plus traitées dans le chapitre 77 mais dans le chapitre 68. C'est pour cela que l'on est passé de -2,7 à +4 194 000.

Le Président.- Monsieur Lépicier souhaite intervenir.

M. Lépicier.- Denis Lépicier, membre du CA en tant que représentant des BIATSS à l'échelle du campus. Je viens d'AgroSup Dijon.

J'avais une question par rapport aux modalités de financement des investissements. On voit qu'il y a, j'avais noté à peu près 11 millions, mais en gros 10 millions d'investissements qui sont très peu financés par des subventions d'investissement. Je voulais donc savoir comment est raisonnée la politique d'investissement par rapport aux recettes possibles de subventions d'investissement et dans quelle mesure l'établissement investit sur ses fonds propres et sous condition de financement de ses investissements.

Mme Gigarel.- L'ensemble des opérations immobilières sont réalisées dans le cadre de plans pluriannuels d'investissement. Chaque année, nous inscrivons les crédits, tant en dépenses qu'en recettes, que nous pensons réaliser au cours de l'exercice. Sur l'ensemble de la durée, les projets sont équilibrés par...

Dans ce que nous avons inscrit au BR2 sur les PPI transversaux notamment, nous réabondons à hauteur de 2,5 millions pratiquement la ligne PPI transversaux. C'est de l'autofinancement de l'université puisqu'elle avait décidé, l'an dernier, de consacrer une enveloppe de 4,5 millions à ces opérations.

Pour les opérations immobilières, aujourd'hui nous avons inscrit simplement les crédits qui vont nous venir du FEDER, de la Région et du CPER pour les opérations Epicure, esplanade Erasme, et la fin du Bât. 3.

En fait, sur les opérations immobilières, il y a une participation minime, par rapport aux financements extérieurs de l'immobilier, qui doit globalement, tous exercices confondus, donc on est plus sur 2014, représenter 1,5 million d'euros sur ces trois opérations.

Le Président.- Etes-vous suffisamment éclairé, Monsieur Lépicier ? Oui ? Très bien. Avez-vous d'autres... ? Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- C'est simplement une remarque générale. Il aurait été bien d'avoir le document envoyé avant parce qu'il est beaucoup plus lisible et pédagogique que le document qui nous a été transmis où on a une somme de tableaux assez peu encourageants à regarder. Celui-ci est beaucoup plus intéressant, il me semble. Si, à l'avenir, on peut avoir ce genre de document. Si cela est possible, je ne sais pas.

M. Delmas.- Le document est généralement finalisé juste avant le CA. Il est repris pour la commission des finances...

M. Pellenard.- Il serait plus intéressant pour nous...

M. Delmas.- Effectivement, oui.

M. Pellenard.- ...car, là, nous manquons un peu de recul. Nous sommes obligés de voter quelque chose un petit peu à chaud ici. C'est toujours un petit peu délicat.

Le Président.- Eric.

M. Loquin.- Quel est le montant minimum du fonds de roulement que nous devons avoir ?

M. Delmas.- Entre 15 et 20 millions.

M. Loquin.- Il y a vraiment... (*suite inaudible*)

M. Delmas.- A 29... Enfin, en prévisionnel.

Mme Gigarel.- En prévisionnel... (*suite inaudible*)

M. Delmas.- En prévisionnel, il est à 20 millions.

Mme Gigarel.- En prévisionnel, il est à 29 millions sur l'exercice 2014. En fait, dans le graphique qui vous a été présenté tout à l'heure, on montre bien que l'on arrive à figer un mois de masse salariale à hauteur de 15 millions environ plus les dépenses de fonctionnement et d'investissement sur un mois...

M. Delmas.- De fonctionnement, oui.

Mme Gigarel.- Ce qui nous donne, en fait, un seuil en deçà duquel on ne peut pas descendre de 20 à 21 millions. Sachant que nous pourrions descendre simplement à 15 millions puisque nous disposons, en fait, de PPI et d'un plan de trésorerie qui nous permettraient, effectivement, de déroger aux règles de préconisation de la CPU.

Le Président.- Merci, Sylvie. Y a-t-il d'autres questions ou besoins d'informations complémentaires ? Non, les choses sont bien claires.

Je vais donc vous proposer d'approuver ce budget rectificatif n° 2 au titre de l'année 2014.

Y a-t-il des oppositions à l'adoption de ce BR2 ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Très bien. Le BR2 est adopté à l'unanimité des membres du conseil d'administration.

Unanimité (24 pour)

Je crois qu'il faut en profiter pour remercier toute l'équipe...

M. Delmas.- Oui, tout à fait.

Le Président.- ...qui s'occupe des finances parce que c'est toujours un très gros travail. C'est *a fortiori* un travail particulièrement difficile dans le contexte financier actuel des universités. Merci beaucoup.

On va repasser la parole à Sylvie Gigarel pour un point et un avis sur les demandes de dérogation au remboursement des frais d'hébergement liés aux missions des membres du CNU.

Sylvie, allez-y.

2. Taux dérogatoire du remboursement des frais d'hébergement pour les missions des membres du CNU

Mme Gigarel.- Chaque année, des maîtres de conférences et des professeurs d'université, qui sont membres du Conseil national des universités et de la commission permanente du Conseil national des universités, se déplacent pour assister à différentes réunions et commissions. Ces frais de mission et de déplacement sont pris en charge dans un premier temps par l'université de Bourgogne et sont ensuite déclarés à la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui nous verse une allocation spécifique.

Pour autant, cette allocation est réglementée, et le ministère fixe les taux de remboursement en fonction de la catégorie à laquelle appartiennent les maîtres de conférences et les professeurs.

Pour les réunions de formation des sections CNU, le taux maximal de prise en charge est fixé à 83 euros alors que pour les réunions de la CP-CNU le taux maximal de prise en charge est fixé à 120 euros.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir approuver ce régime dérogatoire pour que les personnels puissent être remboursés et pour que l'université puisse également bénéficier de la dotation qui nous sera versée en fin d'année.

Pour votre information, cela représente environ 60 000 euros chaque année.

Le Président.- Ce qui, à Paris, est insuffisant pour couvrir la réalité des frais. Tout à fait. D'autant que c'est souvent au centre de Paris et qu'il n'y a pas de possibilité, effectivement, de...

Sylvie, si je comprends bien, même si on déroge en termes de tarifs, on peut être remboursé par le ministère à la réalité des frais qui sont engagés dans la limite du plafond que l'on va voter aujourd'hui, c'est cela ?

Mme Gigarel.- Dans ce plafond-là.

Le Président.- D'accord.

Mme Gigarel.- Le ministère nous impose de faire délibérer le conseil d'administration.

Le Président.- D'accord, mais il faut une délibération préalable.

Mme Gigarel.- Oui. Ensuite, effectivement, dans certaines composantes, il y a des prises en charges qui peuvent être supérieures pour des raisons spécifiques en fonction de la délibération que vous aviez prise en décembre 2012. Mais le ministère ne remboursera qu'à hauteur de ces plafonds.

Le Président.- Du plafond que l'on aura déterminé aujourd'hui. D'accord, très bien.

Mme Gigarel.- Qui nous est imposé par le ministère.

Le Président.- D'accord. Très bien. Y a-t-il des interventions sur ce point d'ordre du jour ? Pas de remarque particulière ? Pas d'interrogation ?

Le texte de la délibération...

Mme Gerrer.- Je ne l'ai pas.

Le Président.- Sylvie, pouvez-vous répéter le texte de la délibération, s'il vous plaît ?

Mme Gigarel.- « Il est proposé aux membres du conseil d'administration de délibérer sur le régime dérogatoire des frais d'hébergement de séjour des membres du conseil national des universités, à savoir que le taux de remboursement dérogatoire est le suivant :

- réunions des formations des sections CNU, taux maximal de prise en charge fixé à 83 euros par nuitée,
- réunions de la CP-CNU, taux maximal de prise en charge fixé à 120 euros par nuitée. »

Le Président.- D'accord. Très bien. Pour le CNU, c'est effectivement inférieur à la réalité.

Je vous propose d'adopter mais si c'est la réalité de ce qui nous est remboursé par l'Etat, effectivement, nous n'avons pas d'autre option que de le valider. Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Cette délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

Unanimité (24 pour)

Nous devons maintenant, Marie-Geneviève, voir un certain nombre de tarifs.

3. Tarifs, propositions d'attribution (subventions, prix), droits d'inscription (associations, colloques), acceptation de dons et demande de subvention

Mme Gerrer.- Oui. Je voulais savoir si vous aviez des commentaires à apporter sur les tarifs, propositions d'attribution et droits d'inscription qui vous ont été communiqués. Si vous n'avez pas de commentaire, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (24 pour)

4. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Même chose pour les sorties d'inventaire. Avez-vous un commentaire ? Sinon, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?
Merci.

Unanimité (24 pour)

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève.

V) Débat d'orientation sur les statuts de la Communauté d'Universités et d'Établissements Bourgogne Franche-Comté

Le Président.- On aborde maintenant, avec un petit peu d'avance sur l'horaire prévu mais c'est bien parce que l'on aura tout le temps de poursuivre le débat que l'on avait déjà engagé à propos du dispositif de rapprochement Bourgogne Franche-Comté, notre second débat d'orientation sur les statuts de la communauté d'universités et d'établissements Bourgogne Franche-Comté.

Avant de relancer cette seconde phase du débat, je voudrais vous rappeler les principaux éléments de calendrier dans lesquels on se situe.

Vous vous souvenez que l'on a eu une première discussion, un premier débat d'orientation sur les statuts de la COMUE le 21 mai dernier. Le 21 mai, vous avez pu débattre, je dirais en primeur, du tout premier projet de statuts qui avait été construit conjointement par les établissements qui se fédèrent dans le cadre de la COMUE puisque ce n'est que le 20 mai que, dans le cadre du conseil de direction de l'université fédérale, on avait finalisé la première version.

Cette version du 20 mai, qui a fait l'objet de notre discussion le 21 mai, avait été, vous vous rappelez, transmise pour contrôle de légalité à la fois au ministère de l'Agriculture, puisque AgroSup est concerné par la communauté d'universités et d'établissements et qu'AgroSup est sous cotutelle du MESR et du ministère de l'Agriculture. Ce projet de statuts avait également été transmis au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche où la DGESIP a joué son rôle de contrôle de légalité.

On a reçu dans le courant du mois de juin, vers la mi-juin, les retours du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le conseil de direction de l'université fédérale Bourgogne Franche-Comté s'est réuni à nouveau le 23 juin, à Besançon, pour travailler sur la base des remarques qui émanaient des deux ministères.

Dans le cadre de cette réunion de travail, nous avons pratiquement retenu l'ensemble des suggestions, des demandes de modifications qui nous étaient faites par les deux ministères. Un certain nombre était des remarques de fond, en tout cas des interrogations de fond. L'essentiel des points était d'ordre administratif, technique, de mise en forme rédactionnelle.

Le document, qui vous a été envoyé pour préparer cette séance du conseil d'administration aujourd'hui, correspond donc au fruit des travaux qui ont été menés ensemble par les établissements entre le 23 et le 25 juin parce que, ensuite, on a opéré quelques modifications mineures.

Et on vient de vous redistribuer, là, en séance, une version qui est très légèrement modifiée. C'est la version soumise au vote dans nos instances. Cette version, modifiée par rapport à ce qui vous a été adressé pour préparer ce CA, est modifiée au niveau de l'article 6.

Si vous prenez l'article 6 des statuts tels qu'on vous les avait adressés. En haut de la page 6, dans le dernier paragraphe, il est indiqué, vous le voyez, que la

coordination...- c'est une définition du concept de coordination - il est dit que la coordination se définit comme la recherche de collaborations, de synergies, d'harmonisations constituant une plus-value pour la COMUE et ses membres au service des axes stratégiques présentés dans le préambule des présents statuts.

Ce document tel qu'il vous a été envoyé, de fait, établit un lien entre les statuts proprement dits et le préambule aux statuts. Or, on a décidé de ne pas soumettre actuellement le préambule au vote des différentes instances pour une raison simple. Le préambule, qui est un texte d'engagement important, n'a pas été discuté, débattu, travaillé entre les établissements qui se fédèrent dans le cadre de la COMUE. De fait, on ne peut pas le soumettre au vote et établir un lien entre les statuts et le préambule puisque le préambule n'est pas valide.

Donc entre la version qui vous a été adressée pour préparer ce conseil et la version qui vous est remise aujourd'hui en séance et qui est la version qui commence à être soumise au vote de nos instances, la différence est que l'on a sorti le préambule en un document distinct de façon à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le fait que les votes ne portent que sur le texte des statuts et l'on a supprimé dans l'article 6 cette référence au préambule.

Voilà la seule différence entre ce que l'on vous a adressé pour préparer le conseil et ce qui vous est donné aujourd'hui.

Ceci étant, je vais vous présenter rapidement les principales évolutions qui sont apparues dans ces statuts suite à la réunion des 23, 24 et 25 juin. Ensuite, on pourra relancer le débat de fond sur ces statuts que l'on avait initié le 21 juin.

Je voudrais simplement vous dire avant de vous présenter de façon rapide les principales évolutions entre la version 21 mai et la version 23 juin que l'on a soumis hier ce texte au conseil académique de notre université et que ce texte a été approuvé majoritairement avec 45 voix pour, 19 voix contre et 6 abstentions.

Ce texte sera présenté demain au comité technique, et si le comité technique le permet, ce texte sera ensuite soumis à délibération à nouveau dans le cadre d'un conseil d'administration extraordinaire pour lequel vous êtes invités à vous réunir le 10 juillet, donc la semaine prochaine, à 10 heures. Voilà, en gros, où nous en sommes.

Par ailleurs, ce document a commencé à être soumis dans les instances des différents établissements qui se fédèrent. Chaque établissement a son propre calendrier. On reste toujours sur le principe, en tout cas l'objectif, d'un vote par les conseils d'administration des différents établissements avant le 22 juillet.

Voilà les éléments que je voulais vous donner en introduction.

Maintenant, si on prend le texte des statuts, les principales évolutions que je peux vous commenter par rapport à la version que l'on a vue ensemble le 21 mai sont les suivantes.

Tout d'abord, à l'article 2, qui indique les membres fondateurs, le CNRS n'apparaît plus.

Rappelez-vous le 21 mai, le CNRS apparaissait comme une hypothèse de rattachement. Le CNRS nous a indiqué qu'il ne souhaite pas être membre fondateur de notre COMUE. On a déjà une convention de partenariat qui a été signée entre le CNRS et l'ensemble des établissements dans le cadre d'une convention-cadre, rappelez-vous. Elle a été signée au mois de janvier dernier. Le CNRS considère que cette convention-cadre matérialise l'engagement du CNRS vis-à-vis du site universitaire Bourgogne Franche-Comté.

Les sept membres sont donc :

- l'Université de Bourgogne,

- l'Université de Franche-Comté,
- l'Université Technologique de Belfort-Montbéliard,
- l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (ENSMM),
- AgroSup Dijon, l'Institut National Supérieur des Sciences Agronomiques de l'Alimentation et de l'Environnement,
- l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon,
- l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers.

Donc sur l'article 2, évolution du périmètre avec la disparition du CNRS.

A l'article 3, je ne pense pas qu'il y ait d'évolution majeure depuis... Je vous indique les évolutions de fond, pas les évolutions rédactionnelles. Annie, tu pourras me corriger si j'oublie des choses parce que tu connais cela très bien.

Article 3, à ma connaissance, il n'y a pas de modification.

Article 4, non plus.

Article 5, non plus.

Article 6, je vous ai indiqué l'évolution. C'est celle qui retire le lien qui existait avec le préambule.

Ensuite vient la définition des compétences qui sont transférées par les établissements à la COMUE. C'est l'article 7, « projet partagé initial ».

On a un petit peu reconstruit la présentation de cet article et on a opéré un certain nombre de modifications. On l'a reconstruit au sens où on a laissé la présentation « Au titre de la stratégie de site », « Au titre de la formation et de l'insertion professionnelle » et « Au titre de la recherche », mais sur chacun de ces grands paragraphes, on a distingué les compétences transférées et les compétences relevant simplement de la coordination par la COMUE. Cela clarifie la réalité de ce que seront les prérogatives de la COMUE par rapport aux établissements qui se fédèrent. Cette reconstruction est faite pour chacun de ces trois paragraphes.

Si on prend les principaux éléments, dans le paragraphe « Stratégie de site, compétences transférées », vous voyez qu'apparaissent le portage et la coordination. C'est le deuxième alinéa, « portage et coordination des projets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne Franche-Comté, notamment les « projets "Investissements d'avenir" » impliquant ensemble des établissements membres d'UBFC ». Ce premier élément est un vrai choix d'opportunité, un vrai choix politique que font les établissements et qui a une vraie ambition de dire que tous les projets « Investissements d'avenir » seront portés par la communauté d'universités et d'établissements. C'est donc la communauté d'universités et d'établissements qui portera la candidature Isite. Et si on réussit, la COMUE gèrera ensuite Isite scientifiquement et financièrement.

Deuxièmement, cela veut dire qu'à partir du moment où tous les projets « Investissements d'avenir » qui sont actuellement gérés par la Fondation de Coopération Scientifique et qui impliquent ensemble des établissements, pas tous les établissements mais des établissements, c'est-à-dire au moins deux, ils seront transférés à la COMUE. Cela est administrativement un peu long et un peu compliqué mais c'est aussi la matérialisation d'une volonté politique qui est de dire qu'il n'y a pas de raison que les projets « Investissements d'avenir » soient portés par une fondation de droit privé alors que la COMUE est un EPCSCP, donc un établissement universitaire partagé sur le territoire Bourgogne Franche-Comté.

Cet article dit également que les projets structurants ne sont pas forcément les projets « Investissements d'avenir ». Ainsi, tout grand programme structurant à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté qui associe des établissements

d'enseignement supérieur et de recherche sera porté par la COMUE. C'est donc bien affirmer l'idée et l'ambition que la COMUE doit être vraiment l'établissement fédérateur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Oui, je t'en prie, bien sûr.

M. Loquin.- Qui décide qu'un projet est structurant ?

Le Président.- C'est une bonne question. Ce n'est pas quelque chose qui est décidé. Les projets structurants seront les projets de très grande envergure mais on n'a pas de clé. Je ne sais pas, Annie, si on peut avoir des éléments. On n'a pas de clé de caractérisation de ce que sont les projets structurants véritablement.

Mme Vinter.- Non. Par là, on entendait tout ce qui pourrait être du type Idex/Isite. Donc s'il y a des appels d'offres qui peuvent concerner des structurations, des grandes activités, des grandes missions des universités, c'est-à-dire à la fois recherche, formation, valorisation, comme un appel d'offres type Idex/Isite, cela est évidemment structurant à l'échelle des établissements. A partir du moment où plusieurs établissements de la COMUE se mettent ensemble pour répondre à ce type d'appel d'offres, il est préférable qu'il soit porté par la COMUE. Donc c'était plutôt en anticipation d'appels d'offres du type Idex/Isite.

Le Président.- On peut donner un autre exemple. Celui que je vais donner n'est pas le bon mais c'est un exemple de l'amplitude de ce que peuvent être des projets structurants. L'exemple du Gérontopôle. Le Gérontopôle, bien sûr, n'entrera pas dans la COMUE car il associe très largement au-delà des universités, mais le Gérontopôle est une structure qui associe l'ensemble des champs thématiques qui portent sur le vieillissement. Si on construit, à l'avenir, des projets de grande envergure qui permettent de fédérer très largement sur des problématiques larges et portées conjointement par les établissements, c'est typiquement le genre de projet que l'on peut qualifier de structurant et qui sera porté par la COMUE. C'est ce type de niveau d'ambition.

M. Loquin.- J'ai bien compris mais qui va décider que c'est un projet structurant ? Est-ce ceux qui sont dans le projet ou la COMUE ?

Le Président.- C'est l'ensemble. Cela sera nécessairement fait dans un dialogue entre les établissements et la COMUE puisque, de toute façon, ces projets, par définition, seront coportés par plusieurs établissements.

M. Loquin.- Il n'y a pas un danger à ne pas prévoir un organe ? C'est une réaction de juriste...

Le Président.- Oui.

M. Loquin.- ...Un consensus, cela ne veut pas dire grand-chose en droit.

Le Président.- Que veux-tu dire ?

M. Loquin.- Imaginons que du côté de l'UBFC, on dise que c'est un projet structurant et que les porteurs du projet disent « non, ce n'est pas structurant ».

Le Président.- C'est non dans ce cas. De toute façon, les choses sont claires. La COMUE ne gère et ne traite que ce que les établissements qui se fédèrent veulent bien lui donner. Autrement dit, mais cela est important, on a eu ce débat en CAC hier, ce n'est pas la COMUE qui vient piocher des choses dans les établissements, ce sont les établissements qui donnent des fonctions, des missions, des responsabilités à la COMUE.

M. Loquin.- Cela ne pourrait-il pas être précisé pour éviter des inquiétudes qui existent sur cette question dans la communauté universitaire ?

Le Président.- Cette question est récurrente. En même temps, par définition, les responsabilités de la COMUE, c'est comme cela, ne portent que sur ce qui est transféré à la COMUE. C'est la substance même. C'est la nature même d'une COMUE. Il n'est donc même pas utile de le dire puisque cela est consubstantiel à la COMUE.

Laurence, tu veux intervenir.

Mme Maurel.- Oui, j'entends bien, Alain, que tu nous dis que les compétences qui seront transférées seront les compétences que les membres fondateurs de la COMUE auront bien envie de transférer, mais j'aurais aimé que tu nous fasses un peu de fiction, un peu d'anticipation et que tu retraces, pour moi en tous les cas, parce que pour moi, ce n'est pas clair, j'aurais besoin de clarification, comment l'UBFC se voit déléguer d'autres compétences par ses membres. Est-ce le conseil des membres qui s'autosaisit de la question et qui la soumet au CA de la COMUE et, à ce moment-là, quelle est la place des CA respectifs de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté, ou est-ce un autre chemin, un autre cheminement, un autre processus que je n'ai pas lu ou pas compris jusqu'à présent dans les textes ? Si tu pouvais réexpliquer cela.

Le Président.- Encore une fois, une compétence ne peut être déléguée à la COMUE que si l'établissement veut la déléguer et donc que si le conseil d'administration de cet établissement est d'accord pour la déléguer. C'est extrêmement simple.

Ensuite, si la question est de savoir comment se fera le processus qui initiera la décision de transfert de compétences nouvelles parce qu'effectivement, il est possible que dans quelques années se pose la question du transfert de compétences nouvelles. Là encore, c'est dans le travail quotidien des établissements, dans la construction des projets que peut-être, à un moment donné... Je ne sais pas, on peut dire à un moment donné, par exemple, que l'on va transférer la formation continue. Vous avez remarqué que l'on ne s'est pas vraiment posé cette question. C'est probablement parce qu'à un moment donné, les membres se diront peut-être que tous ensemble on est plus fort et que l'on souhaite transférer la formation continue. Peut-être cela se produira-t-il, peut-être pas. C'est donc bien les établissements qui, à un moment donné, vont se poser cette question. Mais *in fine*, de toute façon, le juge de paix est le CA d'un établissement.

On peut même imaginer, la loi le permet, qu'il y ait des délégations de compétences à géométrie variable. C'est-à-dire que certaines compétences ne soient partagées qu'entre certains membres. Cela est aussi tout à fait possible. Autrement dit, que sur une compétence donnée, trois membres sur les sept décident

de la déléguer à la COMUE pour la gérer en commun, cela est parfaitement possible. Dans ce cas, seuls ces trois établissements transféreront cette compétence. La loi le permet.

Ce n'est pas le cas dans les statuts qui vous sont donnés à examiner puisque dans les statuts qui sont proposés actuellement, la totalité des missions qui sont transférées le sont par l'ensemble des membres qui se rapprochent.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Sur cette question, je n'ai pas la même analyse des textes. Il y a les statuts, je l'entends. Mais de tête, je vérifierai... J'interviendrai très peu aujourd'hui dans le cadre de la COMUE puisque, demain, on a un comité technique. J'ai beaucoup détaillé le texte et j'ai beaucoup de questions à vous poser puisque vous avez refusé le débat depuis deux ans. On va enfin pouvoir avoir ce débat demain. Je profiterai donc du comité technique pour faire part de toutes mes observations et de toutes mes remarques. Mais de tête, la loi instituant les COMUE met quand même le conseil des membres avec un pouvoir très important. C'est lui qui peut se saisir de toute question relevant de son champ de compétence et décider de saisir le conseil d'administration de la COMUE pour le transfert de compétences.

Vous nous avez parlé qu'un certain nombre de compétences peuvent être transférées partiellement parmi les membres. Pourquoi, dans ce cas, ne le retrouve-t-on pas dans les statuts ? La question est pourquoi ? La loi le permet. Or, justement, il me semble que quand il y a une disparité... Je sais qu'autour de ce conseil d'administration, il y a des juristes beaucoup plus éminents que moi, je n'en suis même pas un mais je fais une interprétation des textes. Il me semble que quand on a une disparité entre des statuts et la loi, la loi s'impose. Donc si, un jour, le conseil des membres décide de prendre des compétences que les statuts n'ont pas quelque part cadrées, c'est la loi qui s'imposera. Monsieur Loquin peut peut-être me le préciser.

M. Loquin.- (*intervention inaudible*)

M. Rollin.- Je vérifierai. Mais par rapport à la loi instituant les COMUE, je retrouverai l'article, je vous le citerai demain parce que je ne l'ai pas de tête. J'ai préparé mes articles pour demain. Le conseil des membres peut se saisir de toutes compétences nouvelles et demander le transfert au conseil d'administration de la COMUE.

Le Président.- Non, le conseil des membres a un rôle qui n'est pas décisionnel sauf sur un nombre de points très limités. Il ne peut en aucun cas décider des transferts qui seront opérés. Bien entendu, en aucun cas, puisque seuls les conseils d'administration des établissements qui se fédèrent peuvent décider de transfert de compétences. Le conseil des membres peut réfléchir, c'est un petit peu sa raison d'être. Il a un rôle essentiellement consultatif. Il n'est décisionnel que sur un nombre de compétences limitées.

Monsieur Lépicier, allez-y.

M. Lépicier.- Nous sommes aussi en plein examen de ces statuts. Cela passera en CT la semaine prochaine et en CA la semaine suivante.

Dans la proposition d'aujourd'hui, trois aspects posaient question.

Le premier, ce que vous avez dit et que nous avons compris tout récemment, à savoir que le préambule ne serait pas soumis au vote. Quel est le statut de ce

préambule à terme ? Votera-t-on quelque chose avec un préambule ? Pour l'instant, je ne vois pas bien le statut de ce préambule.

La deuxième question est sur le champ des formations qui sont explicitement dans le champ de la COMUE. Il se pose notamment la question de l'accréditation et de l'accréditation des formations d'ingénieurs qui dépendent de la CTI. Là, on ne voit plus le périmètre des formations tel qu'il est explicitement défini dans le projet. J'aimerais avoir votre position par rapport à cela.

Le troisième est un point qui, je le sais, a été pas mal soulevé à AgroSup mais qui est aujourd'hui maintenu dans les statuts. Il concerne la recherche et notamment la question du transfert à la COMUE de la répartition de crédits. C'est la page 7, « la ventilation aux structures de recherche des établissements membres de la part de la dotation de fonctionnement que chacun d'entre eux y consacrent dans le respect des fléchages éventuels des ministères de tutelle ».

Sachez que cela fait l'objet notamment d'une remarque du ministère de l'Agriculture assez claire. On n'arrive pas à identifier de quel type de financement de fonctionnement il s'agirait. En tout cas, il ne nous paraît pas *a priori* justifié que ce soit délégué en tant que tel à la COMUE. Dans les débats que nous avons eus au ministère, l'idée était plutôt de bien mettre en avant l'objectif de coordination des activités de recherche qui est, effectivement, une fonction attendue de la COMUE, plutôt que d'avoir un rôle direct sur les crédits de fonctionnement dont on ne perçoit pas aujourd'hui le périmètre, tels qu'ils sont définis.

Le dernier point qui ne sera pas traité en tant que tel dans les statuts mais qui pose question, est le statut, demain, de la FCS. Aujourd'hui, elle porte l'actuel PRES. Elle n'aura plus cette fonction de portage évidemment de la COMUE demain. La question est : *quid* du devenir de cette FCS ? Dans les débats que nous avons eus à AgroSup notamment, il nous paraissait tout à fait logique qu'elle devienne, si elle doit être maintenue, un outil de la COMUE et non pas un outil qui resterait un peu parallèle à la COMUE et dont on ne verrait plus du tout à la fois l'utilité et le lien avec la politique de la COMUE.

Le Président.- De bien bonnes questions qui vont anticiper. De fait, je ne vais peut-être pas balayer le document mais plutôt répondre à vos questions.

Première question sur le périmètre des formations. Si j'ai bien compris, votre interrogation est : comment se construit l'équilibre entre la COMUE et les établissements sur la responsabilité des formations, c'est bien cela ?

M. Lépicier.- C'est l'accréditation.

Le Président.- Ce sont les établissements qui sont accrédités. Dans le schéma actuel, par exemple, tous nos masters seront portés par les établissements. Autrement dit, on ne transfère pas les diplômes à la COMUE. Par contre, la COMUE porte la carte à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté. Elle est responsable de la coordination des diplômes et donc de la carte des diplômes. Autrement dit, et cela est important, concernant le futur contrat que l'on négociera avec l'Etat et qui prendra effet, pour nous, en janvier 2017, il n'y aura plus un contrat par établissement. Il n'y aura plus qu'un contrat à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté, et ce contrat sera porté par la COMUE. Donc c'est bien le président de la COMUE qui signera le futur document de contractualisation avec l'Etat. Ce n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est la loi. Nous n'avons donc pas véritablement de choix. Dans le cadre de cette contractualisation, il nous est demandé d'avoir une carte des formations claire

et cohérente à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté. C'est la loi et cela s'impose à nous. Mais ça, c'est la carte.

La carte ne veut pas dire les diplômes. Les diplômes restent portés par les établissements. Autrement dit, l'uB portera ses masters. Elle sera accréditée pour ses masters. Cela ne veut pas dire que s'il y a un master d'histoire, par exemple, il y aura un seul master d'histoire à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté. Il pourra y avoir des parcours distincts en Bourgogne et en Franche-Comté. On peut avoir un master d'histoire avec un parcours « histoire contemporaine » dans une région et un parcours « histoire médiévale » dans une autre région, par exemple.

Les établissements sont accrédités. La carte, c'est la cohérence, en fait, et l'assurance qu'il n'y a pas de doublon. En réalité, c'est aussi pour cela que le ministère souhaite imposer cette cartographie des formations.

Ceci dit, si les établissements qui se fédèrent le souhaitent, il est possible qu'une formation soit portée par la COMUE, la loi le permet, et que l'accréditation de cette formation, dans ce cas, soit demandée par la COMUE. La loi le permet mais on en est bien loin. Pour l'instant, on est simplement sur une carte partagée et une coordination. Ai-je répondu à votre question sur la formation ?

Lié à cela, vous savez que l'on avait convenu, et cela apparaissait dans le texte, de faire en sorte que l'on fasse apparaître sur les diplômes « Université Bourgogne Franche-Comté », la COMUE. Les choses ont été clarifiées parce qu'on n'avait peut-être pas suffisamment expliqué. La crainte qui apparaissait était que le diplôme soit porté par la COMUE et que la signature du diplôme soit faite par le président de la COMUE. Evidemment, ce n'est pas le cas. Seuls les directeurs d'écoles et les présidents d'universités signeront les diplômes.

Par contre, et c'est ce qui apparaît en milieu de page 7 dans le paragraphe titre de la formation, « chacun des établissements membres de la COMUE mentionne, sur l'ensemble des diplômes qu'il délivre, son appartenance à UBFC ». Cela veut dire que l'on délivrera, par exemple, la licence de droit public de l'université de Bourgogne et qu'il sera marqué « établissement membre de la COMUE UBFC ». Voilà ce que cela veut dire. C'est un affichage.

Mais il est possible que si, dans cinq ou dix ans, on souhaite développer des formations nouvelles... On peut très bien imaginer que l'on veuille développer un nouveau master coporté par plusieurs des établissements et que l'on décide de le faire porter par la COMUE. Dans ce cas, la COMUE demandera l'accréditation et, dans ce cas, bien sûr, ce serait le président de la COMUE qui signerait ce diplôme. La loi le permet mais, pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Deuxième point... Pardon. Quelqu'un... ?

M. Loquin.- Je ne comprends pas... (*suite inaudible*)

Le Président.- Je réponds et ensuite on... Deuxième question, Monsieur Lépicier, vous posez la question du transfert de la dotation récurrente des laboratoires. Il y a une phrase qui clarifie bien cela dans les statuts. Je vais essayer de reprendre les choses.

On a fait ce choix effectivement de transférer à la COMUE la dotation récurrente des laboratoires. Autrement dit, actuellement par exemple, nous uB, nous dotons nos unités de recherche d'environ 2,5 millions d'euros par an. Pour l'université de Franche-Comté, c'est à peu près pareil. Les écoles, je ne sais pas.

A partir du moment où la COMUE sera constituée, ce n'est plus nous qui doterons nos laboratoires de 2,5 millions d'euros et l'UFC ses labos de 2 millions. On

fera une grande tirelire commune et c'est la COMUE qui dotera toutes les unités de recherche. Avec, bien entendu, une masse financière globale à sa disposition qui sera importante et qui donnera à la COMUE une capacité d'intervention significative en matière de recherche.

C'est un vrai choix politique que nous faisons. Cela n'était pas du tout obligatoire. C'est un choix d'ambition que nous faisons pour bien montrer que tous les établissements en Bourgogne Franche-Comté s'engagent dans une gouvernance interrégionale ambitieuse. Nous faisons cela parce qu'avoir une gouvernance interrégionale ambitieuse est la condition nécessaire, peut-être pas suffisante mais c'est la condition, pour gagner l'appel à projets Isite. Un des déterminants du succès à ces candidatures dans le programme « Investissements d'avenir », Idex/Isite, c'est l'ambition de la gouvernance.

Autrement dit, si on candidate à Isite et que l'on présente un projet de statuts de COMUE à laquelle on ne délègue rien ou trois fois rien, on est absolument certain que l'on ne gagnera pas l'appel à projets Isite. Et il nous a semblé, compte tenu de la façon dont on travaille tous ensemble, que donner la recherche comme première ambition vraiment partagée à la COMUE... C'est ce que l'on a fait à travers la politique doctorale, elle est partagée. C'est maintenant la COMUE qui délivrera le doctorat. Mettre en cohérence la délivrance du doctorat avec la mutualisation des crédits de recherche est une ambition très forte.

A ma connaissance, dans le paysage national, nous sommes la seule COMUE à aller aussi loin en tant que COMUE dans la mutualisation. Il y a des COMUE dans lesquelles il y a des fusions d'universités. Il y a des choses comme cela. On ne va pas jusque-là mais, justement, parmi ceux qui ne vont pas à la fusion, ce modèle de délégation de compétence est probablement celui qui est le plus ambitieux.

Maintenant, là-dessus, s'est posé la question d'AgroSup parce qu'effectivement, AgroSup a la particularité d'être sous cotutelle du ministère de l'Agriculture qui est un ministère technique. Quand le ministère de l'Agriculture délègue des crédits à AgroSup, ce n'est pas pour aller faire de la physique nucléaire, ce n'est pas pour aller travailler dans d'autres domaines scientifiques, c'est pour travailler dans des champs scientifiques liés à l'agronomie, l'agriculture, l'environnement. C'est tout à fait normal.

Dans le dialogue préliminaire avec le ministère de l'Agriculture est apparue cette condition, cette crainte. Cela fait partie des trois points de fond qu'a soulevés le ministère de l'Agriculture. Et c'est précisément pour répondre à cela qu'il y a cette phrase, là encore au milieu de la page 7, au début du paragraphe « Au titre de la recherche et de la valorisation », « compétences transférées » - on est bien dans les compétences transférées : on transfère la ventilation aux structures de recherche des établissements membres de la part de la dotation de fonctionnement que chacun d'eux y consacre. Cela veut bien dire que l'on mutualise notre dotation de fonctionnement recherche à la COMUE mais dans le respect des fléchages éventuels des ministères de tutelle. Typiquement, cette clause est introduite pour AgroSup et pour le ministère de l'Agriculture. Cet argent est fléché. C'est-à-dire que l'argent que l'on mettra au titre de la COMUE dans cette tirelire commune de la recherche, qu'AgroSup mettra, devra rester identifié sur des actions relatives à des problématiques liées à l'agriculture, l'agronomie, l'environnement.

M. Lépicier. - Cela veut dire que les règles de ventilation entre les différentes entités... Clairement pour le ministère, il y en a un certain nombre en termes

d'implication, etc., de commissions scientifiques. Ces critères seront-ils définis par la suite ?

Le Président.- Si le ministère de l'Agriculture a des critères d'exigence scientifique particuliers, cela me semble relativement déconnecté de ce choix. Après tout, ce que nous faisons, c'est le chemin pour arriver à une recherche la meilleure possible. Il faudra que l'on mette notre recherche en adéquation avec les exigences du ministère de l'Agriculture. Mais ce sont des choses qui sont déconnectées. Là, ce que l'on a fait, c'est en tout cas d'affirmer clairement, et c'est normal, que si le ministère de l'Agriculture, en gros, met 100 000 euros pour de la recherche, il faudra bien que l'on puisse démontrer que la COMUE a utilisé 100 000 euros pour la recherche dans le domaine des sciences agronomiques, ce qui est bien normal.

Par contre, cela ne veut pas dire que ces 100 000 euros dans le domaine des sciences agronomiques vont sur tel ou tel laboratoire. Ils peuvent aller sur différentes unités de recherche qui portent des thématiques liées à l'agronomie, l'agriculture et l'environnement. Mais cela n'empêche pas que la COMUE, considérant que les thématiques agro-environnementales sont fortes en Bourgogne Franche-Comté, puisse aussi mettre plus d'argent que ne le met le ministère de l'Agriculture. Mais c'est une espèce de cliquet qu'à juste titre, le ministère de l'Agriculture a voulu mettre.

On pourrait imaginer, par exemple, que si, un jour, l'Ecole des Beaux-Arts de Dijon, qui dépend du ministère de la Culture, entrait comme membre fondateur dans la COMUE, nos statuts le permettent, et que le ministère de la Culture mettait 100 000 euros pour la recherche, il voudrait aussi que les 100 000 euros aillent sur des thématiques liées à la culture. C'est normal. S'agissant de ministères monothématiques, il est assez logique que ces ministères souhaitent que les crédits qu'ils flèchent aillent sur des actions qui les intéressent.

On a répondu à cette demande du ministère de l'Agriculture par cette phrase.

Je réponds sur la FCS. On ne sait pas ce que va devenir la FCS.

Je peux vous dire le modèle que j'ai en tête. Il commence à faire consensus. C'est de dire que la Fondation de Coopération Scientifique a vocation à être une fondation et pas que l'on fasse semblant que c'est une université. C'est bien le sens de dire que l'on transfère tous les PIA à la COMUE. Le rôle d'une fondation est d'aller faire des levées de fonds auprès de partenaires industriels. Je pense que maintenant, tous les membres du conseil d'administration de la FCS sont d'accord avec cette vision. Donc quand la COMUE sera construite, on transférera tous les PIA qu'elle gère à la COMUE.

Il faudra peut-être un, deux ou trois ans parce que ce n'est pas simple mais c'est l'objectif. L'objectif est de recentrer la FCS sur ce qu'elle devrait être, c'est-à-dire un instrument qui fait des levées de fonds au profit de la COMUE.

A partir de là, deux options sont possibles. La première option que certains défendent peut-être et souhaiteront défendre, c'est qu'on supprime la FCS et qu'on recrée une nouvelle fondation à l'intérieur de la COMUE, en tout cas directement liée à la COMUE. C'est une possibilité.

La deuxième option, qui est celle que je souhaite mais ce n'est pas forcément l'idée qui sera majoritaire, c'est que l'on garde la Fondation de Coopération Scientifique actuelle et qu'on la recentre tout simplement sur ce que devrait être ses missions. En tout cas, la vision que j'ai pour l'instant, je peux évoluer aussi, c'est que cette fondation existe parce qu'il y a eu un formidable investissement

politique - politique au sens large, politique scientifique, politique d'enseignement supérieur - des établissements des deux régions. Elle existe parce qu'à un moment donné de la construction interrégionale, il y a eu cette vision que cette fondation était utile, et il est vrai qu'elle l'a été puisque c'est elle qui a permis d'aller chercher les PIA (Programmes d'Investissement d'Avenir), même si on voit ses limites, mais elle a eu ce rôle, et je ne trouve pas opportun de casser ce que l'on a construit. Je pense que ce serait un message délétère pour tous ceux qui se sont impliqués et qui ont financé. Notamment les entreprises qui ont mis beaucoup d'argent dans la fondation, l'Etat qui a mis beaucoup d'argent dans la fondation, nous qui mettons, je crois, 100 000 euros par an pendant cinq ans, les hôpitaux universitaires qui mettent également 100 000 euros par an pendant cinq ans. Bref, vous voyez qu'il y a eu un énorme investissement politique, stratégique et financier sur cette fondation. Je ne trouve pas opportun de la casser pour reconstruire quelque chose qui fera à peu près la même chose.

La vision que j'ai est celle d'une fondation qui doit être complètement une fondation et rien qu'une fondation. On est tous d'accord là-dessus. Mais la casser pour en reconstruire une, je n'en vois pas la valeur ajoutée. Mais ce n'est pas pour maintenant. Ce débat n'est pas pour maintenant. Ce débat est pour quand on aura transféré tous les PIA à la COMUE, ce qui n'est pas tout à fait pour demain mais plutôt pour après-demain.

Par contre, sur le modèle maintenant, qui est de dire qu'en Bourgogne Franche-Comté, il y aura un grand établissement universitaire qui fédère tous les autres, c'est la COMUE, qui fera tout ce qui est formation, soit en coordination soit en compétences propres, et recherche - quand je dis COMUE, c'est COMUE et les établissements -, une fondation qui ira chercher les crédits auprès des industriels pour venir en support à la COMUE, et troisièmement une SATT qui gèrera tout ce qui est maturation, propriété intellectuelle pour l'ensemble des établissements fédérés, c'est un modèle que tout le monde commence à comprendre, à trouver clair. Si on arrive à faire cela et à bien délimiter les missions de chacun, je pense que l'on aura clarifié le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté.

Pour l'instant, sur la FCS, on en est là. Je ne peux pas vous en dire plus sur ce que sera l'avenir de la FCS. En tout cas, le transfert de compétence des PIA à la COMUE fait maintenant consensus. Voilà ce que je peux répondre à vos questions.

Eric voulait intervenir.

M. Loquin.- Oui, une réflexion et une question. La réflexion est à propos...

Mme Gerrer. – Il faudrait garder le micro, s'il vous plaît.

M. Loquin. – C'est à propos de la répartition faite des crédits recherche. C'est une crainte simplement. Je crains que se produise un phénomène que j'ai vécu comme directeur d'un laboratoire associé au CNRS pendant 14 ans où j'ai entendu, pendant 14 ans, le même discours : « Vous êtes excellents. Vous avez été classés A+ mais vous n'entrez pas dans le projet stratégique, donc on ne vous donne rien ». Je crains beaucoup que le transfert sur cette compétence puisse éventuellement produire cet effet qui, de mon point de vue, est absolument à éviter. Il est inadmissible.

Le Président.- Là, on est sur des questions vraiment de fond. Cette crainte est compréhensible. Il est normal que l'on puisse l'avoir. En même temps je pense qu'il faut bien repositionner cela dans le pourquoi on fait une COMUE et dans le pourquoi les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne Franche-Comté se fédèrent. On fait une COMUE et on se fédère pour arriver à maintenir la pluridisciplinarité sur l'espace Bourgogne Franche-Comté. Et on fait cela, parce qu'on a bien conscience que si on reste nous, uB, tous seuls, que nos collègues de Franche-Comté restent UFC tous seuls, que les écoles qui sont des petites écoles restent toutes seules, fatalement, à un moment donné, des formations vont disparaître, des laboratoires vont disparaître parce que certaines de nos formations et certains de nos laboratoires isolés ne pourront pas être compétitifs. Et précisément, si on fait une COMUE, c'est pour dire que l'on va mutualiser des moyens pour se renforcer et pour faire en sorte que sur le territoire Bourgogne Franche-Comté, il reste toujours, dans tous les champs académiques, des masters et des laboratoires qui couvriront l'ensemble des disciplines. Donc précisément et parce que l'objectif de fond est de maintenir la pluridisciplinarité, il n'y aura pas de raison que ce type de mécanisme opère. Je ne vois pas pourquoi, à un moment donné, une COMUE, qui représentera la transversalité des écoles et des universités et donc des grands champs académiques, déciderait... Je ne vois pas la valeur ajoutée et l'intérêt qu'elle aurait à dire « je supprime tel laboratoire, je supprime tel champ disciplinaire ».

M. Loquin.- On peut imaginer que ce laboratoire soit propre à un établissement mais ne puisse pas être associé à d'autres laboratoires, d'autres établissements tout simplement.

Le Président.- Oui, c'est vrai. Mais précisément, dans la COMUE et dans le conseil de direction de l'université fédérale, quand on travaille tous ensemble, je crois qu'on est tous imbibés de l'idée que ce que l'on fait est pour maintenir la pluridisciplinarité sur l'espace Bourgogne Franche-Comté parce qu'on est tous convaincus qu'on ne pourra pas le faire sur l'espace et avec les ressources de nos deux régions séparées.

M. Loquin.- Cela renvoie aussi au préambule.

Le Président.- Oui. Tout à fait. Je comprends bien la remarque sur le préambule. Pour répondre, je n'ai peut-être pas répondu, on va travailler le préambule. On n'a pas eu le temps de le travailler. C'est tout simplement cela parce que le travail sur les statuts a été d'une grande complexité et que l'on voudrait absolument arriver à entrer dans le cadre de la loi qui est le vote avant le 21 juillet. On va travailler le préambule et, bien entendu, il sera soumis au vote des instances quand il aura été finalisé.

M. Loquin.- Ma question maintenant. Qu'est-ce que c'est qu'une compétence coordonnée très précisément ?

Le Président.- Cela ramène précisément en haut de la page 6 où on a défini la coordination. C'est pour répondre à cela. La coordination se définit comme la recherche consensuelle de collaborations, de synergies et d'harmonisations. Le paragraphe...

M. Loquin.- A quel article ?

Le Président.- Article 6. C'est en haut de page 6. Il y a un paragraphe qui définit la coordination. Et précisément, on a écrit ce paragraphe pour répondre à cette question de ce qu'est la coordination.

Monsieur Rollin.

M. de Mesnard.- C'est page 3.

Le Président.- Oui, excusez-moi. Je suis dans le document avec le préambule. Excusez-moi. Donc c'est en haut de la page 3.

M. Rollin.- En rapport avec cela, je vais mettre en parallèle. De tête, est sorti, il y a deux jours, le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques qui justement mène une réflexion sur les bibliothèques et les SCD dans le cadre des COMUE et qui met clairement l'accent sur le fait que cela doit être un des services prioritaires avec le numérique à avoir une coordination au niveau des COMUE. J'aimerais savoir si cette réflexion a été menée au sein de la COMUE et quel est l'impact. Parce que, je vais vous le dire honnêtement, ce sont les deux services où j'ai énormément de personnels qui m'interrogent pour me dire : « Travaillera-t-on, que ce soit au niveau du numérique ou des bibliothèques, dans le cadre de la COMUE ? ». Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques le clarifie très clairement.

J'ai entendu depuis le début. Je suis un peu effaré de vos propos parce que quand on vous demande ce qu'est un projet structurant, vous nous répondez que l'on verra à la louche quand la question se posera.

Quand on vous pose la question de ce qu'est un projet coordonné, on verra à la louche quand cela se posera.

Le préambule que vous nous aviez proposé de voter au comité technique et au CA, vous nous dites qu'on le reverra parce qu'on n'est pas d'accord dessus. Il y a quand même beaucoup de choses.

Et là, vous nous dites qu'il faut absolument qu'on y aille pour que ce soit présenté avant le 21 juillet.

Je vous pose la question. Un certain nombre d'universités ont obtenu du ministère un report jusqu'à la fin de l'année pour pouvoir discuter, et je reprends les propos de Madame Fioraso à propos de l'université de Rennes ou de l'ENSAM à Paris qui dit que, finalement, il y a besoin de temps pour que ce projet soit partagé par l'ensemble de la communauté universitaire. Je vous pose la question : pourquoi ne prenons-nous pas deux ou trois mois supplémentaires, comme nous vous le demandons depuis un certain temps, pour que nous ayons ce débat de l'ensemble de la communauté universitaire et non pas simplement de quelques membres qui le découvrent puisque vous-même, l'avez annoncé, nous avons eu les statuts le 21 mai et qu'un mois et demi plus tard, nous devons en délibérer sur une version dont on ne sait pas encore véritablement les tenants, les contours et les finalités ?

Le Président.- Je vais vous répondre.

Madame Desseigne.

Mme Desseigne.- Sur la question que vient de poser Monsieur Rollin, suite au rapport de l'Inspection générale des bibliothèques. Effectivement, l'Inspection générale des bibliothèques suit de très près les projets, que ce soit de COMUE ou de fusion.

En ce qui nous concerne, nous distinguerions deux choses, les services de proximité, qui ne paraissent pas nécessaires d'être traités au niveau de la COMUE, et des projets structurants, qui ne sont pas forcément de grande envergure. Alors, c'est là où il faut qualifier l'envergure. Par exemple, et c'est un sujet que vous devrez arbitrer prochainement, Monsieur le Président, c'est la question d'un catalogue documentaire commun à l'échelle de la COMUE car il va y avoir justement une demande de l'Agence Bibliographique nationale de l'Enseignement Supérieur (ABES) qui va être faite aux établissements de choisir un projet de catalogue qui pourra être un catalogue commun à l'échelle de la COMUE ou pas. C'est un projet structurant. Il y a un financement derrière qui n'est peut-être pas un financement faramineux, en tout cas on l'espère, mais effectivement, il faut que ce soit un projet partagé par la COMUE. Sinon, ce projet de catalogue commun ne pourra pas se faire.

Le Président.- Pour l'heure, vous avez vu, à la lecture des statuts, que les compétences liées aux services de documentation ne sont pas dans les compétences transférées parce qu'il nous a paru prématuré de faire cet affichage. On a considéré que l'on n'était pas prêt à aborder cette question. Peut-être que cela se fera, effectivement, et que cela sera possiblement une des compétences sur lesquelles on décidera ensemble d'élargir les profils de délégation dans les années qui viennent. Pour l'heure, ce n'est pas le cas.

Mme Desseigne.- Ce qui est important comme précision, Monsieur le Président, c'est : sans être une compétence transférée, puisque le temps de la réflexion est encore à faire, des projets documentaires ainsi que des projets liés au numérique peuvent-ils, malgré tout, être considérés comme des projets COMUE ? Des projets spécifiques, on va dire.

Le Président.- Ils le pourront à l'avenir. Oui, bien sûr. Tout à fait. Un certain nombre de projets ne sont pas explicitement délégués mais, si on les considère comme des projets structurants, ils pourront être délégués, mais encore une fois, à condition que tous les établissements coporteurs soient d'accord pour le faire. Cela sera, bien entendu, la clé de cette délégation.

Je réponds peut-être à Jean-Emmanuel Rollin qui m'a posé deux questions et sur lesquelles je n'ai pas pris le temps de répondre et, ensuite, Laurence et Pierre.

Vous m'avez interrogé sur pourquoi le calendrier et pourquoi ne pas se donner davantage de temps. Avant tout, le calendrier et la loi, c'est de voter les statuts des COMUE sur les sites universitaires avant le 22 juillet. Comme c'est la loi, on essaie de se mettre en conformité avec la loi. On peut, et je sais que sur certains sites universitaires, il y a eu des dérogations à ce délai, mais la règle doit, autant que possible, être de voter avant le 22 juillet.

Pourquoi s'en tenir là, en dehors de cet aspect un peu formel ? La première raison, c'est que c'est bien la COMUE qui portera la politique de site Bourgogne Franche-Comté et que dans le cadre des affectations d'emplois, vous savez le plan de création de 1 000 emplois par an pendant cinq ans, un certain nombre d'emplois vont être ventilés au titre de la politique de site et qu'avoir une COMUE juridiquement

constituée est aussi un levier pour se voir attribuer des emplois au titre de la politique de site. Des emplois qui seront utiles au fonctionnement et à la structuration de la COMUE. C'est un élément important. Il est certain que dans ce cadre, plus la COMUE Bourgogne Franche-Comté sera opérationnelle, plus les établissements auront démontré leur capacité à créer une COMUE ensemble, plus on sera crédible pour se voir attribuer des postes au titre de la politique de site.

La deuxième raison, c'est, encore une fois, la candidature à l'appel à projets Idex/Isite pour laquelle, comme je vous l'indiquais en début de séance, une des clés du succès sera le niveau d'intégration, la qualité de la gouvernance, l'ambition de la gouvernance qui apparaît à travers les statuts. Il est évident que le fait d'avoir réussi dans les délais à finaliser et à avoir une COMUE constituée, et peut-être même avoir déjà un conseil d'administration préfiguratif avec un président provisoire de la COMUE, au moment où on va déposer la candidature à l'appel à projets Isite, sera un atout formidable de notre réussite car tant qu'on n'a pas réussi à voter, tant qu'on n'a pas réussi à constituer, à mettre en place ces statuts, on va candidater en disant « Regardez, on est très bon en Bourgogne Franche-Comté. Vous voyez, on se fédère. On travaille ensemble » et on va nous dire : « Mais mes petits amis, vous nous avez déjà raconté cela il y a deux ans, il y a trois ans, il y a quatre ans. Vous n'avez finalement pas beaucoup avancé ». La seule façon de convaincre de la réalité de notre projet de gouvernance est d'avoir finalisé nos statuts. C'est la condition du succès à Isite. En tout cas, encore une fois, ce n'est pas une condition suffisante mais c'est une condition nécessaire au succès à Isite.

Sur le SCD, j'ai répondu. Sur le report, j'ai répondu. Donc Laurence puis Pierre.

Mme Maurel.- J'aimerais poser au moins trois questions, Alain. Tu as répondu au collègue d'AgroSup en indiquant que les budgets allaient être fléchés. En tous les cas, fléchés sur des thèmes, si j'ai bien compris ce que tu as dit, et pas nécessairement sur des équipes, dans l'exemple que tu as donné dans la réponse.

Une fois ces compétences déléguées, quel sera le poids des CA et des CS respectifs des universités sur les clés de répartition de la dotation aux laboratoires ? C'est à nouveau un peu le même type de question que je t'ai posée tout à l'heure quand je voulais connaître quel était exactement le parcours décisionnel, une fois les tâches COMUE ajoutées au reste.

La deuxième question que je souhaitais te poser concerne les personnels. Cette question a déjà été évoquée lors du dernier débat que nous avons eu au CA. Tu sais sans doute qu'à Lille, l'ESPE a été transférée dans la COMUE, que les étudiants sont inscrits dans la COMUE, que les diplômes sont délivrés par la COMUE et que normalement les personnels doivent être transférés à la COMUE. J'aurais souhaité savoir si, du côté de l'UBFC, il a été question de l'ESPE.

La dernière question est peut-être plus une remarque qu'une question. Sur le préambule, tu nous as expliqué au début du CA que cet article 6, qui faisait directement référence aux axes stratégiques développés dans le préambule, avait été retiré. Si cela semble lisser l'impossibilité de voter sur le préambule parce que, du coup, on ne vote pas dessus, peut-on débattre néanmoins de ce qui est déjà écrit ? La question se pose.

Cela n'enlève pas le problème de fond. Je suis très gênée de voter sur un texte qui repose sur des axes stratégiques sur lesquels nous n'allons pas voter puisqu'ils sont dans le préambule. Gênée pour me positionner. Gênée aussi par des questions éventuelles de légalité.

Dans ce préambule, sur lequel j'aurais aimé que l'on puisse avoir un débat parce qu'il me semble qu'il y a des choses très importantes qui sont écrites, il est écrit notamment que l'axe fort de la COMUE, tu l'as dit à plusieurs reprises, est la recherche. C'est un choix politique. C'est l'excellence de la recherche. J'aurais aimé que cette COMUE qui est l'alliance notamment de deux universités pluridisciplinaires qui, comme tu l'annonces, cherchent à maintenir l'existence des diplômés sur l'ensemble du territoire, donc des universités qui peuvent se définir comme des universités de proximité - c'est aussi une des expressions que tu emploies et à juste titre – j'aurais aimé que dans ce préambule, l'axe fort soit aussi l'excellence de la formation et de la formation des niveaux L et M1. Or, je ne la vois pas. Je suis un peu déçue de cela. Le mot est faible. Ce qui fait qu'au final, j'ai l'impression que ce projet de COMUE est un projet pour quelques-uns mais pas pour l'ensemble de la communauté universitaire et pas directement, en tous les cas, me semble-t-il, pour les étudiants des niveaux L et M1.

Le Président.- Très rapidement, sur le préambule. Précisément, il est incomplet. Précisément, il n'exprime pas la totalité de notre ambition. Cette version du préambule est un texte qui a été écrit par une personne d'un établissement. On n'a pas eu le temps de l'examiner, et c'est précisément pour se donner ce temps que l'on veut reporter le débat sur le préambule.

Pour ce qui est des personnels et plus spécifiquement de l'ESPE, vous avez bien compris que dans ces statuts et dans la construction de la COMUE qui vous est proposée, il n'y a pas de délégation de personnel à la COMUE. C'est clair, c'est net, c'est limpide. Les personnels de la COMUE seront des personnels que l'on pourra avoir dans le cadre du plan d'emplois Fioraso au titre de la politique de site. Cela permettra de constituer le noyau d'une équipe administrative, d'un socle minimum qui sera nécessaire. Et ce que l'on a dit et redit et écrit, de fait, c'est que l'administration, cette équipe de la COMUE, travaillera en lien avec les établissements par des délégations de mission et par des conventions. Là, c'est clair. Je peux vraiment vous rassurer : il n'y a pas de transfert de personnel. Pour une bonne raison. Pour l'instant, on y a réfléchi, on ne sait pas faire, on n'arrive pas à construire quelque chose qui soit un transfert d'emplois et qui ne soit pas la fusion. Autrement dit, si on devait transférer les emplois, il faudrait aller à la fusion, mais vous avez bien compris que les établissements ne sont pas mûrs pour la fusion. S'il n'y a pas fusion, il n'y a pas transfert d'emplois. Cela est bien clair.

Pour ce qui est de l'ESPE, la question nous a effectivement été posée. On m'a posé la question il y a quelques mois. « Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de fusionner l'ESPE de Bourgogne et l'ESPE de Franche-Comté ? » La réponse est tout aussi claire et limpide, c'est non.

On pourrait imaginer que l'on sépare l'ESPE de Bourgogne de l'uB et l'ESPE de Franche-Comté de l'UFC, qu'on les fusionne et qu'on en fasse une entité qui serait un des établissements de la COMUE. La loi le permet.

Il n'est pas question que l'on fasse cela parce que le faire, c'est couper des branches à l'uB ou à l'UFC pour le président de l'université de Franche-Comté. On ne veut pas faire cela. Mais cette question est vraiment importante. Elle s'est posée aussi pour les écoles d'ingénieurs. On envisage de faire, par exemple, un pôle ingénierie management. Mais le pôle ingénierie management sera un espace de coopération. Ce n'est pas quelque chose dans lequel on va détacher l'ISAT, l'ESIREM, l'IAE pour les mettre dans quelque chose d'autre. C'est simplement une structure dans laquelle, comme dans le Polytechnicum, ils vont aller travailler

ensemble pour construire des projets ensemble. Ce n'est que cela. Autrement dit, ce n'est pas une structure institutionnelle.

Il n'en est pas question. Je vais vous dire pourquoi. Je veux la fusion de l'uB et de l'UFC. J'ai un discours qui est clair là-dessus. Donc ce qui me paraît bien, c'est de fusionner l'uB et l'UFC dans la COMUE. Cela a du sens. Mais faire cela enlève tout intérêt à aller détacher l'ESPE pour en faire une entité autonome.

Si, un jour, on fusionne l'uB et l'UFC, de fait, on fera forcément une grande ESPE Bourgogne Franche-Comté mais dans une grande université Bourgogne Franche-Comté qui aura été fusionnée. Ce n'est pas du tout la même chose que d'aller couper des branches pour les recycler ailleurs.

Je vous dis cela parce qu'il peut y avoir une ambiguïté avec un modèle que j'avais défendu quand on avait commencé à discuter des rapprochements il y a deux ans. C'est le modèle que j'avais appelé « la fusion fédérale ». Dans le modèle que j'avais appelé « la fusion fédérale », j'avais effectivement évoqué, par exemple, que l'on détache les deux UFR STAPS pour en faire une grande, que l'on détache les deux IAE pour en faire un grand. Mais dans ce modèle, précisément, on était dans le cadre d'une fusion. C'est-à-dire que je disais : on fusionne l'uB et l'UFC mais l'uB et l'UFC restent deux grandes composantes internes et, effectivement, petit à petit on pourra détacher de ces composantes pour les ramener au premier niveau. Mais cela était dans le cadre d'une uB et d'une UFC fusionnées. Et là, en tant que Président de l'uB, je suis d'accord pour tous les dispositifs fédéraux que l'on veut. Je souhaite la fusion de l'uB et de l'UFC mais il n'est pas question que j'accepte de couper des branches à notre université. J'espère que c'est assez clair là-dessus. Pas de transfert d'emplois non plus.

Sur la question du poids des CA des établissements sur les compétences déléguées, je crains que les établissements n'aient plus de poids sur les compétences déléguées. C'est tout à fait clair. Précisément, à partir du moment où on transfère une compétence, on la transfère. Les compétences qui auront été déléguées à la COMUE, transférées, deviendront des compétences de la COMUE.

C'est une vraie question, notamment pour la recherche. Mais pour la recherche, vous avez quand même remarqué que quand on fait de la recherche, il y a les sous et les personnes et que l'on ne transfère pas les emplois. Autrement dit, la politique scientifique ne pourra pas se faire sans les établissements puisque les emplois restent dans les établissements. Donc la COMUE va, certes, avoir les euros et ayant les euros, elle aura un levier d'intervention stratégique pour impulser des choix politiques mais, de toute façon, les emplois restent dans les établissements. Il faudra donc forcément que les établissements participent à la construction de la politique scientifique. On reste donc dans quelque chose qui va forcément être équilibré et mesuré. Ni les établissements ni la COMUE n'auront la possibilité seuls de construire la politique scientifique. Simplement, on donne à la COMUE un levier pour commencer à opérer une vraie politique à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté.

Voilà ce que je peux donner comme réponses aux questions que tu as posées.

Pierre voulait intervenir, pardon, et ensuite Alain.

M. Pellenard.- J'avais les mêmes inquiétudes que Jean-Emmanuel ou Laurence, à savoir au niveau du calendrier, comment les choses allaient être opérées puisqu'on n'a pas discuté ici du préambule. Peux-tu nous dire quand les

choses seront votées si on doit rendre une copie pour le 22 juillet ? Cela me semble effectivement un texte qui est important en dehors des statuts.

Le Président.- Le préambule ne sera pas voté avant le 22 juillet. Le préambule viendra après. Pour l'instant, on se concentre sur les statuts. Vous avez remarqué que c'est un débat déjà technique et complexe. Il faut que l'on obtienne le vote des statuts dans tous les établissements dans des conditions pas faciles avant le 22 juillet. Le préambule fera l'objet d'une discussion et de votes qui viendront secondairement.

M. Pellenard.- D'accord, c'est plus clair. Pour autant, je ne trouve pas cela très logique de faire voter un préambule après les statuts.

Le Président.- Cela a été fait dans d'autres COMUE.
Alain puis Eric.

M. Dereux.- J'ai bien entendu toutes les bonnes intentions qui ont été énoncées. Puisque la recherche est concernée au premier chef en termes de transfert de compétences, j'ai quand même en tant que directeur de laboratoire quelques questions.

Une chose dont nous souffrons en France, c'est ce que l'on appelle « le millefeuille ». On l'a au niveau territorial. J'ai assisté il y a quelques jours à une réunion du comité d'orientation stratégique d'universités où on était dans une situation où il fallait décrire quelle plateforme était dépendante de quelle tutelle. On avait donc certains équipements ou certaines parties de plateforme qui étaient rattachées jusqu'à cinq ou six tutelles. Je ne vous raconte pas le casse-tête que cela est pour les responsables des actions qui sont sous-jacentes. J'entends bien que tu dis que des compétences vont être transmises mais ce que j'aimerais bien mettre en avant ici, c'est : cela ne va-t-il pas nous ajouter une couche ? Quand on ajoute cette couche, s'enlève-t-on des étapes déjà existantes ?

Je m'explique. Si on doit prendre des décisions sur les affectations de crédits, notamment les plans pluriannuels d'investissement pour les équipements, s'il faut avoir l'accord que l'on est déjà en train de construire et qui coûte très cher quand on voit le nombre de gens que l'on rassemble dans le comité d'orientation stratégique, le coût horaire est phénoménal, et qu'après on va devoir referrailier à un niveau supérieur... Que l'on fasse le débat une fois, soit à la COMUE soit ici, mais pas deux. Sinon, on n'avance pas. Au contraire, on recule, on s'enlise, on s'invente des obstacles que n'ont pas nos concurrents étrangers. Il faut absolument que ce principe soit respecté. Si on transmet une compétence, ce n'est pas pour doubler la durée des débats et rendre les décisions encore plus compliquées. J'insiste très fort là-dessus. Sinon, le transfert des compétences de recherche n'a aucun sens.

D'autre part, parler de la transmission des moyens en termes d'argent alors que les postes ne sont pas transmis, justement cela me pose un problème par rapport à ce que je viens de dire parce que dans les postes, il y a les postes d'enseignants-chercheurs. Il y a aussi les bourses d'allocations doctorales, etc. où on a déjà actuellement... Je reviens cette semaine d'une réunion d'école doctorale en commun avec les collègues de Besançon. A mon sentiment personnel, cette étape que l'on a eue avec les collègues de Besançon fait vraiment double emploi par rapport au débat qui avait eu lieu ici avant de se rendre à Besançon. Donc de nouveau, on a grillé plus d'une demi-journée là-dessus, y compris les déplacements,

pour finalement répéter les débats et arriver, de toute façon, à une équipartition prédéterminée avec la Franche-Comté. Les représentants extérieurs, les membres du CEA par exemple, les représentants extérieurs de l'école doctorale étaient effarés du temps que l'on passe à cela alors que les décisions étaient déjà actées au niveau de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté, respectivement.

Dans ta réponse, j'entends bien sur les moyens, tu dis que les personnels vont rester en université, on a encore notre mot à dire, mais *quid* des contrats doctoraux ? Ce sont des personnels mais ce sont aussi quelque part des moyens qu'il faudra mutualiser ou transmettre ou transférer à la COMUE. J'ai vraiment très peur que l'on ajoute une étape en plus et que ce soit encore plus long et plus difficile pour arriver à un résultat simple.

Je suis partisan que la COMUE arrive plutôt à une conclusion inverse, c'est-à-dire qu'elle soit capable de distribuer des portefeuilles par laboratoire. Que ces laboratoires soient des associations entre les laboratoires de Franche-Comté et de Bourgogne, très bien. Mais si c'est pour ajouter des couches du genre les laboratoires font leur classement pour avoir un contrat doctoral puis cela passe à une école doctorale puis cela passe de nouveau par le conseil scientifique de l'uB puis par la même chose en Franche-Comté et on annonce le résultat. Je préférerais que la COMUE soit un instrument capable de dire « OK, il y a cela à distribuer » mais on se simplifie la procédure à l'intérieur de ce grand ensemble en raccourcissant les procédures. Si la COMUE n'est pas capable de faire cela, on a tout perdu.

Le Président.- Alain, je ne vais pas te dire qu'on ne fait pas un millefeuille parce qu'il est certain qu'on ajoute une couche. La seule façon de ne pas ajouter une couche aurait été de fusionner l'uB et l'UFC.

Annie, tu veux intervenir.

Mme Vinter.- Oui parce que, là, tu es pessimiste tout de suite. Sur les exemples qu'Alain vient de prendre, justement, la COMUE enlève une couche. On transfère les écoles doctorales. Donc on transfère également la répartition des contrats doctoraux. Ce n'est donc plus de l'autorité de l'uB d'avoir une décision sur les répartitions des contrats doctoraux. Cela passera par le CAC de la COMUE. C'est-à-dire que la COMUE a...

M. Dereux.- Qu'en est-il de la gestion des personnels ?

Mme Vinter.- Oui. Après, la gestion des personnels peut revenir dans les établissements mais, toi, tu n'interviens pas à ce niveau-là. Après, c'est un niveau de gestion. Mais au niveau de la discussion sur les contrats, les répartitions, etc., cela sera voté par le CAC de la COMUE. Cela ne devra pas être voté et à l'UTBM et à l'uB et à l'UFC, dans une école doctorale comme la vôtre qui dépend de trois établissements. L'ensemble de ses compétences relèvera d'un CAC commission recherche qui est celle de la COMUE. Donc là, on enlève.

Par contre, tant que les compétences ne sont pas transférées, là oui, il y a une partie de millefeuille qui reste inévitablement puisqu'on ajoute une certaine couche. Mais à partir du moment où il y a transfert, il y a simplification.

M. Dereux.- Ce que je voudrais souligner ici, c'est qu'il serait bon quand même que dans le préambule qui doit être voté, mention soit faite que le but de la

COMUE est effectivement d'arriver à un raccourcissement des procédures et pas à un allongement.

Le Président.- Eric Loquin voulait intervenir et ensuite Jean-Emmanuel Rollin.

M. Loquin.- Je voudrais revenir sur le problème de la dissociation du vote préambule-statuts. Ce n'est pas de la procédure. Je ne veux pas être procédurier dans cette remarque. C'est quand même un vrai problème puisque, tout le monde l'a dit et toi le premier, les deux documents sont absolument indivisibles. C'est-à-dire que l'on peut difficilement voter sur les statuts si on ne connaît pas ce qu'il y aura dans le préambule et vice-versa. Là, je crois que c'est vraiment un très grave problème de méthode. Je pense que certains collègues risquent d'être très gênés par cela.

Le Président.- J'ai bien compris que cela posait un problème à un certain nombre de collègues. En même temps, il n'y a pas d'impossibilité à le faire.

M. Loquin.- On peut rendre divisible ce qui est indivisible...

Le Président.- Il n'y a pas d'impossibilité à le faire.

M. Loquin.- ...intellectuellement. Il n'empêche que l'indivisibilité existe.

Le Président.- Mais cela a été fait dans d'autres COMUE où les...

M. Loquin.- Non mais que cela ait été fait ailleurs, je ne le conteste pas. Je pense que c'est une erreur de séparer les deux votes. Cela entraînera les gens à refuser de voter ou à s'abstenir alors qu'ils auraient très bien pu voter le document.

Le Président.- Je comprends.

M. Loquin.- C'est une perte de chance d'un consensus.

Le Président.- Je comprends bien, mais on n'est pas raisonnablement en situation de pouvoir le faire et de pouvoir prendre le temps de discuter du préambule. Par contre, il faut qu'on discute et qu'on valide les statuts formellement. Mais je comprends cette remarque.

Pierre.

M. Pellenard. A cela s'ajoute aussi une crainte exprimée par les collègues d'un certain manque d'information par rapport à la COMUE qui n'est peut-être pas visible par tout le monde. Nous en parlons, mais certains collègues, moins engagés dans la politique de l'université, ne voient pas du tout ce qu'est la COMUE et il commence à y avoir beaucoup de craintes autour de cela.

Le Président. Je veux bien entendre des remarques, des objections, des choses, mais je pense que cette objection n'est pas recevable. On a organisé deux congrès, un en décembre 2012 et un en décembre 2013, dont les verbatim sont sur le site internet de l'université. J'ai organisé une quinzaine de réunions publiques en

janvier 2013, une quinzaine de réunions publiques en janvier 2014 qui sont ouvertes à l'ensemble des personnels de l'université et où l'on aborde ces questions. Je pense que chacun a la possibilité d'être amplement informé.

M. Pellenard.- Le texte n'était pas ce qu'il est maintenant.

Le Président.- Comment ?

M. Pellenard.- Le texte n'était pas ce qu'il est maintenant.

Le Président.- C'est tout à fait vrai, mais les principes l'étaient ainsi que les grandes décisions de principe. Elles ont été très largement expliquées depuis deux ans. Entre des grandes décisions de principe qu'il faut que l'ensemble de la communauté partage, et c'est normal, et le vote sur un texte précis qui est de la responsabilité des élus, ce n'est pas tout à fait la même chose. Donc je pense que la communauté a eu très largement la possibilité de s'emparer et de dialoguer sur ces enjeux. En même temps, les élus qui sont amenés à se prononcer et à voter ont également été tenus totalement informés en introduction à chacun de nos conseils, que ce soit le CEVU, le Conseil scientifique, le CA, le CT, le CHSCT, pratiquement en temps réel. Au moment où se faisaient les évolutions, tout le monde était informé. On aura eu pour chacun des conseils centraux au moins un voire deux débats d'orientation avant le vote. Donc là, je veux bien entendre des remarques mais pas celle du manque d'explicitation du projet.

M. Pellenard.- De nouveau, ce n'est pas mon propos.

Le Président.- Non, mais je comprends. J'ai déjà entendu, Pierre, cette remarque. Je comprends bien. Mais c'est vraiment quelque chose que je réfute.

Jean-Emmanuel Rollin voulait intervenir et ensuite Monsieur Lépicié et Monsieur Marlot.

M. Rollin.- J'ai déjà eu l'occasion de dire ce que je pense sur le débat, on ne va pas y revenir... Enfin, si, je vais quand même y revenir parce que vous dites que la communauté a eu l'occasion d'être informée, etc. J'espère que vous allez prendre connaissance du rapport de l'étude qui est faite sur les RPS. Vous verrez le nombre de personnel qui a été consulté et qui justement dit qu'il n'a pas été informé et consulté sur la COMUE et qu'il n'a aucune information. Vous verrez, le nombre de réponses sera faramineux. Par rapport à cela, il y a un sentiment en termes de communication du point de vue de celui qui fait la communication et de celui qui la reçoit qui n'est pas forcément le même. Mais c'est un autre point.

Quand vous dites que les différentes instances ont été consultées, je suis désolé mais je voudrais revenir en arrière. Quand on s'est rencontré le 5 septembre, rendez-vous que vous avez bien voulu accorder à notre organisation syndicale, vous m'aviez promis un grand débat sur cette question des BIATSS au mois d'octobre 2013. Nous n'avons jamais eu ce débat sur cette question. La seule fois où nous avons eu un débat, où vous avez voulu avoir un débat, c'est la semaine dernière en comité technique en nous disant qu'il n'y aurait pas de vote et que le vote aura lieu, aurait dû avoir lieu hier mais la preuve, dans la précipitation, j'ai été obligé de vous rappeler les règles élémentaires si on ne voulait pas faire annuler, ce que j'aurais été... Je regrette beaucoup finalement de vous avoir alerté avant. J'aurais dû

attendre hier matin, 9 heures, pour déposer un recours administratif. On attendra demain pour une autre action.

Donc dire qu'il y a un débat, non. Un débat c'est quand on peut faire évoluer les choses. Là, vous nous présentez, depuis quinze jours ou trois semaines, des statuts qui sont ficelés. La semaine dernière, en comité technique, je vous ai demandé quelle était la marge de manœuvre sur ces statuts, sur quoi on pouvait discuter et améliorer ces statuts. Vous m'avez dit « pas grand-chose puisque tout a été validé par les différents membres et le ministère ». Donc si vous appelez un débat de discuter sur des choses où l'on ne peut rien modifier, je n'appelle pas cela du débat. Le débat, c'est de pouvoir apporter des éléments de réponse et améliorer un certain nombre de choses qui peuvent l'être.

Mais ma question n'était pas là. Je voulais revenir sur les personnels. J'ai entendu que les écoles doctorales seraient transférées à la COMUE. Je voudrais savoir quel sera le statut de ces personnels qui sont dans les écoles doctorales. Seront-ils transférés avec la compétence ? En effet, normalement, un peu partout dans les collectivités, on transfère la compétence, on transfère les personnels. Je voulais savoir si cela sera le cas.

Sur les personnels, vous avez indiqué qu'il n'est pas question, au moins dans un premier temps, de recréer une grande administration mais au moins un petit noyau pour pouvoir faire tourner cette structure. N'avez-vous pas peur, dans le meilleur des cas, faisons confiance au ministère mais cela fait longtemps que je n'y crois plus, que le ministère fasse un schéma ? C'est-à-dire que la COMUE passera un contrat unique pour l'ensemble des différents établissements. N'avez-vous pas peur que le ministère fasse une analyse très simple et demande à Besançon, considérée en sureffectif, qu'un certain nombre de postes ne soient pas créés dans le cadre de la loi Fioraso mais soient pris pour être créés dans la COMUE ? Par exemple. Le mieux serait qu'il prenne ces postes pour les redonner à l'université de Bourgogne qui est en déficit, mais cela, j'y crois encore moins. Voilà mes deux questions sur ces personnels.

J'en ai une troisième, un peu annexe, qui est financière. Par rapport au transfert financier du point de vue recherche des différents établissements membres au niveau de la COMUE, l'Ecole de Commerce n'a pas de dotation d'Etat. Enfin, c'est une question. Il me semble, de tête, que l'Ecole de Commerce n'a pas de dotation d'Etat. Elle ne transférera donc rien. N'y a-t-il pas un risque qu'elle se serve de la COMUE comme d'une banque, c'est-à-dire qu'elle n'est dotée de rien mais qu'elle peut en tirer un certain nombre d'avantages ?

Le Président.- Pour ce qui concerne la question relative au transfert éventuel des emplois de l'université de Franche-Comté vers la COMUE, je doute que nos collègues de l'université de Franche-Comté soit en accord avec cette hypothèse si elle était formulée puisque, encore une fois, on ne transfère que ce que le conseil d'administration d'un établissement est bien d'accord pour transférer. Cette question ne se posera donc pas.

Par contre, il est possible qu'au titre de la politique de site, un certain nombre d'emplois soit accordé au site, et plus, ou moins, aux établissements. Cela fait partie des schémas qui sont tout à fait possibles.

L'Ecole Supérieure de Commerce n'a pas forcément de dotation d'Etat mais elle transférera les ressources de recherche de son laboratoire dont je sais très bien qu'il est peut-être moins ambitieux que nos propres laboratoires mais en dehors de cela, ce que l'on transfère c'est surtout de la coordination, la cartographie des

formations. Ce sont des actions que l'on mène en commun. Donc l'Ecole de Commerce ne va pas proportionnellement transférer plus ou moins que les autres. Elle va transférer la même chose qualitativement que ce que les autres établissements sont prêts à transférer. Je ne fais pas de différence de nature entre ce que va transférer l'Ecole de Commerce et ce que va transférer l'université de Bourgogne même s'il est certain, il faut le reconnaître mais cela est une réalité indéniable, que dans ce projet, les deux partenaires qui donnent le plus sont l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté. C'est tout à fait vrai. Mais parce que ce sont aussi les deux partenaires qui sont les deux moteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté et que cela nous donne, uB et UFC, un poids, un rôle moteur, une responsabilité particulière dans cette construction.

Pour répondre à Alain, c'est peut-être un des intérêts de la COMUE que je vois. Par rapport à un modèle qui aurait été de simple fusion de l'uB et de l'UFC, je pense que l'intérêt de la COMUE c'est qu'elle rapproche les deux universités avec les écoles d'ingénieurs et de management et qu'elle nous force à travailler ensemble. Cela aura une valeur ajoutée car cela rapprochera les cultures des écoles et des universités. Je vous le dis parce que depuis six mois, plus maintenant, que l'on travaille ensemble très régulièrement, que l'on confronte nos idées, une sorte de fertilisation intellectuelle croisée s'est faite entre les écoles et les universités, et cela est utile. C'est une vraie valeur ajoutée, je pense, de la COMUE que des modèles simples de fusion d'universités n'avaient pas. Je dis cela pour dire que je pense que les écoles vont nous apporter. Elles vont nous apporter leur façon de réfléchir, leur culture aussi, la qualité de leurs liens avec le monde économique, la qualité de leurs liens avec les entreprises, avec l'industrie qu'elles font mieux que nous, c'est clair. Ce n'est pas que l'on est moins bon, c'est qu'elles ont effectivement une histoire dans ce domaine. Et au moment où on parle de la construction d'Isite et que parmi les critères de succès d'Isite, il y a l'ancrage territorial et le lien avec le monde économique et le lien industriel, avoir dans le projet avec nous des écoles d'ingénieurs et de management qui ont ce lien avec le monde économique sera indéniablement quelque chose d'extrêmement utile.

Monsieur Marlot voulait intervenir.

M. Marlot.- Julien Marlot, représentant de Monsieur le Recteur. Monsieur le Recteur m'a demandé ce matin de vous faire remonter une interrogation concernant les statuts et le fait que, sauf erreur de ma part, dans les différentes instances de la future COMUE, il n'est pas prévu que des représentants de l'Etat participent. Je voulais savoir s'il était prévu éventuellement un contrecoup dans le règlement intérieur de prévoir la participation des représentants de l'Etat comme il peut être fait, par exemple, dans les statuts de l'université de Bourgogne où au sein du conseil académique, on a une participation de la déléguée régionale à la recherche et à la technologie ou une participation du chef du Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO).

Le Président.- Effectivement, c'est vrai, il n'y a pas de représentants explicitement des services de l'Etat, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne pourront pas siéger en tant que membres invités dans les conseils. Là, on a travaillé uniquement sur les membres qui siégeaient avec voix délibérative mais, bien entendu, dans le règlement intérieur, on pourra élargir cette représentation à des membres externes

qui ont vocation à enrichir le fonctionnement des conseils. Tout à fait. Mais cela viendra effectivement au moment du règlement intérieur.

Merci.

Monsieur Lépicier.

M. Lépicier.- Je voulais revenir sur la question du calendrier. AgroSup est également très embêté avec ce calendrier. La question de dissocier le vote d'un préambule du vote du texte est quand même problématique, on l'a vu, notamment parce que je trouve que la lecture que l'on fait des statuts est liée à la définition d'un projet qui est forcément défini dans ce préambule. C'est la première fois que je le lis tel qu'il est. Je trouve qu'il apporte vraiment quelque chose, y compris sur la compréhension de la distinction des compétences déléguées et des compétences de coordination. Il apporte vraiment une vision de ce que l'on veut faire de cette COMUE. Je pense donc très sincèrement qu'il serait dommage de bâcler le travail de fin d'examen de ce travail-là sous prétexte de respect de cette échéance qui semble, de plus, sur le plan purement juridique, être dérogatoire d'emblée pour Dijon puisque la loi visiblement s'applique pour les PRES qui sont sous statut EPSCP et non à ceux portés par des FCS, ce qui semblerait, *a priori* sans dérogation particulière, nous lever la contrainte du 22 juillet. D'autant que l'idée n'est pas de dire qu'on laisse traîner pendant un an. Je ne pense pas que cela remette en cause le calendrier d'argumentation d'une COMUE validée par des statuts pour le dépôt d'un projet Isite. La question peut être assez envisageable dans le courant de l'automne. C'est un point général qui, je pense, sera clairement débattu chez nous également.

J'avais deux autres petits points que je n'ai pas soulignés tout à l'heure. Un qui est plus un ressenti du côté des écoles sur la question de la représentativité telle que la définissent les statuts des instances et notamment du conseil d'administration. Cela pose clairement une vraie inquiétude sur les établissements en termes de représentativité. Il y a des règles qui définissent effectivement l'alternance dans la constitution des listes, mais il y a une probabilité qui est quand même non nulle de voir potentiellement une absence des établissements dans les conseils, notamment au conseil d'administration.

En amont, nous avons fait une proposition qui n'a pas été retenue mais qui était d'envisager des collèges, notamment un collège universités et un collège écoles, qui permettent au minimum d'assurer une représentativité des écoles alors que, là, on voit bien que l'on délègue cette responsabilité d'assurer la représentation à la constitution des listes. En fonction des résultats des listes. On peut donc imaginer que s'il y a trois listes relativement équilibrées et qu'à chaque fois on a les universités dans les deux premières, on n'ait pas de représentation des écoles. Ce point reste clairement problématique notamment pour les écoles.

Le dernier point qui est à la fois un point de détail mais que je pense assez important en termes de lisibilité, est sur les compétences du conseil d'administration, l'article 12. Je sais que ce sont des points que nous avons clairement fait remonter dans la précédente vague d'examen. A plusieurs reprises, dans la liste des compétences est laissé vague le champ réellement des compétences. Je prends l'exemple des conditions générales d'emploi des personnels. Juridiquement, on peut imaginer qu'il ne peut pas être autre chose que des personnels qui relèvent de l'établissement faisant l'objet des statuts, c'est-à-dire la COMUE, mais je pense qu'il est toujours mieux de le dire clairement si on veut notamment communiquer sur la COMUE et de bien dire que ces statuts ne gèrent évidemment que les conditions d'emploi des personnels relevant de la COMUE.

C'est la même chose pour le point suivant sur tout ce qui est immobilier et également pour les conventions. Là aussi, on est bien sur des conventions signées par la COMUE.

Cela va sans doute de soi d'un point de vue purement juridique mais je pense qu'en termes de communication, il est important de préciser les choses et de ne pas laisser d'ambiguïté à la lecture.

Le Président.- Là-dessus, les choses sont absolument limpides. Ces différentes lignes, ces différents points s'appliquent exclusivement à ce qui est délégué à la COMUE. En fait, en début d'article 12, il est indiqué que « le conseil d'administration détermine la politique d'UBFC ». On n'est bien là que dans le cadre d'UBFC, c'est tout à fait clair.

Je voudrais répondre à votre question de fond sur l'équilibre des listes et l'équilibre des établissements. C'est tout à fait intéressant ce que vous dites parce que, vous voyez, vous êtes ici au conseil d'administration de l'université de Bourgogne, université pluridisciplinaire. Vous êtes membre d'une école. En fait, on voit bien et on a vu cela au cours des mois passés, et cela a été toute la difficulté de l'exercice, c'est de construire la confiance entre les universités et les écoles.

Au début de la démarche, le dialogue n'était pas facile, la méfiance était forte entre les intérêts des uns et des autres. D'une certaine façon, avec ces mois de travail, ces statuts ont permis petit à petit de prendre en compte les points de vue des uns et des autres. Mais on reste encore sur une sorte de crainte même si les choses se sont grandement améliorées. Les écoles ont peur que les universités aient trop de pouvoir. Les universités ont peur que les écoles aient trop de pouvoir. Je l'ai vu dans d'autres conseils d'administration. Pour autant, ces statuts sont le point d'équilibre. Et c'est pour cela, Monsieur Rollin, que l'on a beaucoup de difficultés à revenir sur un certain nombre de choses parce que dans ce débat d'une extrême complexité, les statuts tels qu'ils sont proposés représentent un point d'équilibre auquel on est arrivé tous ensemble.

Pour répondre à votre question plus précisément et pour rassurer les écoles, c'est précisément pour répondre à cette inquiétude des écoles sur le risque que, dans des listes, elles se retrouvent exclues de la représentation, que l'on a réintroduit le collège 1 qui est le premier collège dans les CA. Dans ce collège, chaque établissement a au moins un représentant. C'est un peu compliqué car comme ce collège 1 doit faire au moins 10 % des membres, cela induit en cascade tout un tas de modifications des équilibres du CA mais, précisément, le collège 1 répond à la volonté des écoles que chaque établissement ait au minimum un représentant dans la COMUE. Au bout du compte, les écoles ont validé tout cela. Tout cela est le résultat d'un équilibre de discussions complexes, précisément pour trouver ce point d'équilibre entre les craintes des uns et des autres et les besoins des uns et des autres. Mais chaque école sera représentée au CA.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Je me suis amusé à un petit calcul mathématique. Je prends les BIATSS, par exemple. Je pense qu'honnêtement, je ne m'engage pas trop à dire qu'au résultat des courses chez les BIATSS, je peux mettre un papier dès aujourd'hui. Des différents BIATSS des universités qui seront représentées, je peux vous dire qu'à mon avis, les écoles ne seront pas représentées au sein du collège des BIATSS. C'est un calcul très simple. Vous faites un calcul. Nous, les BIATSS, nous allons faire un calcul électoral et je pense que beaucoup vont faire un calcul

électoral. C'est-à-dire que telle université et telle école représentent tant d'électeurs, et je vais présenter en tête de liste celui dont je pense qu'il peut récolter le plus de voix. C'est un calcul savant que nous avons l'habitude de faire depuis 25 ans. Ne vous inquiétez pas, on s'y est déjà préparé.

Le Président.- Oui mais...

M. Rollin.- Sur huit établissements, automatiquement il y en a au moins deux ou trois qui seront éliminés, qui ne seront pas représentés dans les différents collèges. Dire que le collège 1 les restitue, ce n'est pas le collège 1 qui représentera les BIATSS. Cela peut être mal compris. Pour moi, les représentants du collège 1 ne représenteront pas les BIATSS.

Le Président.- Monsieur Rollin, votre remarque est importante. Vous avez probablement remarqué que dans le collège 1, pour les représentants des établissements, nous n'avons pas indiqué que c'était nécessairement un enseignant-chercheur. Nous l'avons fait volontairement pour faire en sorte que la représentation d'un établissement puisse être un personnel autre qu'un enseignant ou un enseignant-chercheur. Cette question est une question de fond dont on a débattu. Certains souhaitaient que ce soit explicitement un enseignant ou un enseignant-chercheur. On a laissé ouverte la possibilité que ce soit un BIATSS. Cela apparaît précisément dans la rédaction de l'article 1, et effectivement, la question a été posée.

Vous avez remarqué aussi que l'on a maintenu l'équilibre entre professeurs, maîtres de conférences, BIATSS et étudiants parmi les collèges d'élus. A ce titre, je reste en cohérence avec ce que j'ai toujours défendu, vous le savez, depuis quelques années.

Il est 17 heures. On est arrivé au temps que l'on avait prévu pour ce débat de fond. C'était la deuxième discussion de fond sur les statuts de la COMUE. Je voudrais tous vous remercier. On a des désaccords, c'est normal. On ne peut pas être consensuel sur des projets de cette amplitude, des projets aussi ambitieux, des projets aussi transformants mais, au bout du compte, je suis ravi, dans l'ensemble de nos instances, de la qualité des discussions, du niveau élevé du débat qui a lieu sur ces statuts et je voudrais tous vous en remercier très sincèrement.

La prochaine étape sera le 10 juillet, moment où l'on soumettra au vote le projet de statuts sur lequel nous avons débattu si, en tout cas, les délibérations du comité technique le permettent. Je vous remercie.

Nous passons maintenant à un point un peu technique, relatif aux ressources humaines. Il concerne le Centre des langues et des cultures. Gilles Robin va nous en faire la présentation.

Merci, Gilles. Allez-y.

VI) Question relative aux Ressources Humaines

- Préfiguration du Centre des langues et des cultures : équivalence horaire 2014/2015 pour l'enseignant porteur du projet

M. Robin.- Merci. Un point qui appelle une délibération du conseil d'administration. Il s'agit de l'attribution d'une équivalence horaire de service à l'enseignant du second degré qui sera porteur du projet de mise en place du futur Centre de langues et des cultures. On peut rappeler à ce titre que le Centre des

langues et des cultures pour tous est désormais le troisième service du pôle International. Il a pour vocation d'appuyer la stratégie d'internationalisation de l'établissement par l'enseignement des langues, comme son nom l'indique, et des cultures à l'intention des non-spécialistes, des étudiants, des personnels de l'université de Bourgogne, des entreprises et collectivités et, finalement, toute personne intéressée.

A ce titre, il a notamment la charge de l'organisation de cours du soir, de la préparation et de la passation des certifications en langues, du montage de formations professionnelles, et de l'accompagnement des équipes s'engageant dans des formations, on le sait, essentiellement en anglais.

D'un point de vue juridique, la circulaire publiée au BOEN du 7 juin 2013 rappelait que « les conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur - bien évidemment - bénéficiant des responsabilités et compétences élargies - ce qui est notre cas - peuvent, en application de l'article L.954-1 du Code de l'éducation, adopter une délibération pour mettre en place des équivalences horaires de service pour les enseignants du second degré, qui peuvent être différentes de celles dont bénéficient les enseignants-chercheurs ».

La délibération qui vous est proposée vise à permettre la mise en place du futur Centre des langues et des cultures, du moins sa préfiguration, à la rentrée 2014. Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer en faveur d'une équivalence horaire de service de 128 heures équivalent TD à allouer, au titre de l'année universitaire 2014-2015, à l'enseignant du second degré porteur du projet, comme je l'ai dit en introduction.

Le Président.- Merci beaucoup, Gilles. On ouvre à vos questions ce projet de délibération.

Eric, oui.

M. Loquin.- Pourquoi un enseignant du deuxième degré nécessairement ?

Le Président.- Parce que c'est une collègue du second degré qui assurera la direction du Centre des langues et des cultures.

M. Loquin.- A-t-on demandé à des enseignants de l'université d'être candidats à cette fonction ?

Le Président.- On est dans une situation un petit peu ambiguë car on ne doit pas parler de personnes dans ce conseil mais il se trouve que la personne *ad hoc*, l'enseignante qui a toute l'expertise pour assurer la direction du Centre des Langues et des Cultures est une enseignante du second degré qui a déjà très largement porté l'ensemble des grands chantiers de construction d'ouverture des langues pour les non-spécialistes dans notre université. Donc tout naturellement, c'est cette personne, qui le souhaite, que l'on a sollicitée pour prendre cette direction.

S'il n'y a pas d'autres interrogations, je vous propose d'adopter cette délibération qui est de se prononcer en faveur d'une équivalence horaire de service de 128 heures équivalent TD pour l'année 2014-2015 à l'enseignant du second degré porteur du projet du Centre des langues et des cultures.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

Y a-t-il des refus de vote ?

Je vous remercie. Merci, Gilles.

22 pour, 1 abstention

On passe maintenant à des questions relatives au patrimoine immobilier. Deux groupes de questions qui vont être présentés par Anne Girollet.

VII) Questions relatives au patrimoine immobilier

1. Validation des adresses des bâtiments de l'Université

Mme Girollet.- Bonjour à tous. Le premier dossier concerne la liste des bâtiments qui a été mise à jour, avec les adresses et les numéros de téléphone à destination, évidemment, pour officialiser l'ensemble de ces adresses et numéros mais aussi pour les services d'urgence, accueil, etc.

Les principales modifications :

- la sortie du bâtiment Epicure puisqu'il a été transféré à AgroSup début 2014,
- la sortie du bâtiment E sur le site de Nevers, qui sera affecté au CROUS pour l'extension et la rénovation de la restauration universitaire,
- l'attribution du numéro 4 au bâtiment Droit-Lettres, et exclusivement le 4 et non plus 2 et 4, pour n'affecter que le numéro 2 au pôle Economie et Gestion, pour des raisons de lisibilité et de sécurité.

Si vous avez des questions.

Le Président.- Cela peut sembler un peu formel mais il est indispensable de le soumettre au conseil d'administration.

S'il n'y a pas de remarque ni de commentaire ni de question, Anne, je vais proposer que le conseil d'administration valide cette liste des bâtiments du patrimoine immobilier.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ce point est donc validé.

Unanimité (23 pour)

2. Déclaration d'inutilité des ensembles immobiliers suivants :

- Gymnase Maret

Mme Girollet.- Le deuxième dossier concerne des déclarations d'inutilité, c'est-à-dire la libération de bâtiments, de remise à l'Etat en vue de leur revente. Ces deux sujets ont été traités en commission Patrimoine du 8 avril 2013.

Les raisons sont des raisons de sécurité, d'inadéquation des bâtiments aux activités, des raisons de rationalisation de mètres carrés. Evidemment, ces deux démarches se placent dans le cadre de notre schéma directeur immobilier d'aménagement que nous avons voté l'an dernier, le 3 juillet 2013.

Le premier bâtiment est le Gymnase Maret qui se situe au centre-ville où nous rencontrons des problèmes de normes d'hygiène et de sécurité. Cette libération est envisageable car nous allons construire une salle de musculation sur le campus.

Par ailleurs, avec l'arrivée du tram, ceux qui allaient facilement au Gymnase Maret pourront également facilement venir sur notre campus.

L'Etat est propriétaire de ce bâtiment. Si l'Etat revend ce bâtiment, nous pourrions récupérer une partie du prix de la vente comme nous l'avons fait pour d'autres bâtiments ou terrains.

Cette question a également fait l'objet d'un vote au conseil des sports du 3 juin 2014 qui a accepté la libération au 30 juin 2015, le temps justement de laisser à la salle multiplex et à la salle de musculation de se construire.

Fait-on bâtiment par bâtiment ?

Le Président.- Oui, peut-être. Oui, tout à fait.

Mme Girollet.- Avez-vous des questions pour le Gymnase Maret ?

M. Thomas.- Il était encore utilisé ?

Mme Girollet.- Oui, il est utilisé. Il y a deux salles, une salle de danse, je crois, et une salle d'arts martiaux. Ces activités pourront se faire sur le campus.

Le Président.- D'autres questions sur le Gymnase Maret ? Non. Donc je vais vous demander d'approuver cette déclaration d'inutilité de ce gymnase.

Mme Girollet.- Je ne sais pas si je dois lire la délibération exacte ? Ce serait mieux ?

Mme Manciaux.- Ce serait mieux.

Mme Girollet.- La délibération exacte : « L'université de Bourgogne déclare ne plus avoir l'utilité, à compter du 30 juin 2015, d'un ensemble immobilier dénommé "Gymnase Maret" appartenant à l'Etat, immatriculé dans l'application Chorus sous le numéro 169067/333839, sis au 3, rue du Docteur Maret 21000 Dijon, cadastré section EV 287 pour 1 641 mètres carrés tel que décrit dans la convention d'utilisation du 15 mars 2012. En conséquence, l'université souhaite remettre ce bâtiment à l'Etat ».

Le Président.- Merci, Anne.

Qui s'oppose à cette délibération ?

Qui s'abstient ou refuse de prendre part au vote ?

Cette délibération est donc adoptée.

Unanimité (23 pour)

Saint-Usage.

- Saint-Usage

Mme Girollet.- Saint-Usage, là encore, dans la même démarche schéma directeur, raisons de sécurité, inadéquation des activités, etc., commission Patrimoine.

La station aquacole de Saint-Usage est abandonnée depuis de nombreuses années. Là, ce n'est pas un bien de l'Etat mais un bien propre de l'université. Ici, le

prix de la revente reviendra donc intégralement à l'université. Nous avons échangé évidemment avec les collègues de SVTE. Nous en avons parlé également en commission Patrimoine.

Cette station a fait l'objet de dons d'argent lors de son achat en 1911, notamment de la part de la famille Grimaldi. On a vérifié les conditions qui ont été mises dans les actes de ces dons lors de l'achat en 1911. J'ai même participé, j'ai pu mettre à profit mes compétences de déchiffrement des archives parce que ce n'était vraiment pas très lisible.

On a pu constater qu'aucune restriction n'est indiquée pour cette revente. C'est pour cela que nous vous proposons d'adopter le même type de délibération que pour Maret.

Je vais vous lire la délibération et on pourra échanger sur la question ensuite.

« L'université de Bourgogne déclare ne plus avoir l'utilité, à compter du 1^{er} janvier 2015, d'un ensemble immobilier dénommé "Station aquacole Saint-Usage" appartenant à l'université, immatriculé dans l'application Chorus sous le numéro 161272/360502, sis au 3, quai du canal 21170 Saint-Usage, cadastré sections AC 190 pour 2 097 mètres carrés et AC 306 pour 552 mètres carrés. En conséquence, l'université souhaite remettre ce bâtiment à l'Etat. »

Si vous avez des questions.

M. Loquin.- Il y avait une équipe de recherche qui travaillait dans cet endroit. Cette équipe est-elle consentante à abandonner ce lieu d'observation ?

Mme Girollet.- Oui, c'est une station qui est totalement abandonnée. C'est pour cela que nous avons également échangé avec les collègues de Sciences Vie et Terre avant de proposer cela en commission Patrimoine et d'en discuter.

M. Loquin.- Ils travaillaient sur les oiseaux ou quelque chose comme cela.

Mme Girollet.- Oui. D'ailleurs, il y a des collections d'animaux empaillés. Donc il y a aussi toute une démarche à faire pour les sorties d'inventaire de ces mobiliers très particuliers.

Le Président.- Merci.
Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- C'est une station que je connais bien puisque c'est là-bas que j'ai commencé à faire les TP. On y allait avec beaucoup d'étudiants. J'y suis retourné il y a dix jours puisque le bâtiment était à vider. Il y avait encore du matériel (microscopes, etc.). Je comprends tout à fait la sortie d'inventaire parce que c'est une belle maison, il faut le reconnaître, mais pour l'université, cela demanderait des coûts énormes pour la remettre en fonctionnement et qu'elle soit opérationnelle.

Ma question derrière est de savoir si on a déjà fait faire une estimation du coût possible de la revente. On a quand même du terrain. Il y a quand même beaucoup de terrain. Il y a une belle superficie. Il y a environ dix chambres de quatre à cinq lits. Il y a un salon qui ne doit pas faire loin de 60 mètres carrés. Sur trois étages. Près du port. Il n'est stratégiquement pas mal placé. A-t-on déjà fait faire une estimation par les Domaines parce que cela doit passer par les Domaines ?

Mme Girollet.- Non, effectivement. Nous allons passer par les Domaines pour enclencher toute la procédure. L'estimation variera en fonction du taux de désuétude, de ce genre de choses. Donc là, je ne peux pas vous répondre pour vous donner un chiffre, même approximatif.

M. Rollin.- Un certain nombre de collègues connaissent bien cette maison en particulier à SVTE. Ils l'ont fréquentée et se demandent le devenir de cette maison. Je ne vous cache pas que certains collègues se disent que si elle est en revente... Le mode de revente sera fait par les Domaines. Sous quelle forme sera-t-elle faite ? En avez-vous une idée ? Cela se fera-t-il sur appel d'offres ? Quel est le mode de vente qui sera choisi ?

Mme Girollet.- On essaiera de mettre en place, avec les services de l'Etat, le mode de revente qui nous permettra de valoriser au maximum ce domaine. Cela peut être soit le domaine dans son intégralité en une seule fois soit des ventes par lot, ce qui est possible aussi. Peut-être est-il plus rentable de vendre une partie du terrain et la maison en deux lots séparés. Ce sont des choses que nous n'avons pas encore étudiées de près mais nous suivrons cette question de très près puisque la question est vraiment de valoriser le patrimoine. Vous pouvez donc compter sur le service du pôle Patrimoine également pour cela.

Le Président.- D'autres remarques ou d'autres informations complémentaires ? Non ? Je vous propose donc que l'on adopte la délibération qu'Anne vous a lue il y a quelques minutes sur la déclaration d'inutilité de ce bâtiment.

Qui s'oppose à cette délibération ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Très bien. C'est validé à l'unanimité. Je vous en remercie.

Unanimité (24 pour)

VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

Le Président.- Nous allons donc pouvoir progresser dans l'ordre du jour par les compte rendu et approbation de conventions et de contrats.

Nous allons commencer par une convention importante, la convention constitutive du GIP Pôle Bourgogne Vigne et Vin.

Jean Guzzo la présente. Viens-tu ici, Jean, ou présentes-tu... ? Oui ?

M. Guzzo.- J'ai un diaporama.

Le Président.- Tu as un diaporama ? Viens.

1. Présentation de la convention constitutive du GIP Pôle Bourgogne Vigne et Vin

M. Guzzo.- Aujourd'hui, je vais vous présenter l'aboutissement d'un travail d'une année et demie pour la mise en place du Pôle Bourgogne Vigne et Vin.

Je vais dérouler ce diaporama qui n'est pas très long mais qui va vous permettre de... Je ne sais pas si j'avais déjà fait une présentation mais je pense qu'il

y avait déjà eu peut-être une intervention. Je ne me souviens plus très bien parce que je l'ai fait dans plusieurs...

Mme Manciaux.- Pas en CA.

M. Guzzo.- Pas ici ? OK. C'est bien alors que je puisse vous passer ces diapositives.

Le Pôle Bourgogne Vigne et Vin émane, en fait, d'une sollicitation du Conseil régional de Bourgogne qui a mandaté l'université de Bourgogne pour fédérer toutes les forces vives dans le domaine de la vigne et du vin en Bourgogne qui se caractérisait plutôt par une dispersion des forces. Il était donc question, à partir de la recherche, de mettre en place un pôle que l'on a appelé « Bourgogne Vigne et Vin ».

Je vous ai mis le principe. Vous voyez, c'est de construire un périmètre commun et homogène qui permet une bonne lisibilité à la fois nationale et internationale et qui permet justement de fédérer les acteurs pour tout ce qui est recherche, formation, transfert dans le domaine de la vigne et du vin.

On a mis en place ce pôle avec une équipe constituée de Jean-Jacques Boutaud comme responsable scientifique, je ne les ai pas présentés, Régis Gougeon également de l'Institut de la Vigne et du Vin. Vous voyez que l'on a associé quelqu'un des sciences humaines ainsi qu'un chercheur plutôt en sciences dures, physico-chimie des vins. On a financé Florian Humbert en tant que chargé de mission pour mettre en place ce pôle.

On a développé et renforcé les partenariats. L'un des buts est de développer des projets ambitieux qui nous permettent de rayonner au niveau international.

Au fur et à mesure de l'avancement de ce projet, on est arrivé à la constitution d'un groupe d'intérêts publics pour une durée de dix ans renouvelable.

Les membres fondateurs, en ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur, sont :

- l'université de Bourgogne,
- AgroSup,
- le groupe ESC Dijon.

Parmi les membres fondateurs acteurs de filières, vous avez :

- le BIVB, qui représente finalement la filière bourguignonne dans le monde du vin,

- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne,
- la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne.

Comme membres fondateurs toujours, les collectivités territoriales :

- le Conseil Régional de Bourgogne,
- le Grand Dijon,
- le Grand Chalon,
- Beaune, Côte et Sud,
- la CAMVAL,
- la Communauté de l'auxerrois.

Vous voyez que l'on a associé les communautés d'agglomération. Je ne sais pas si vous vous rendez compte. C'est quelque chose de formidable que d'arriver à mettre autour de la table toutes ces structures qui agissent dans le domaine de la vigne et du vin. C'est une belle performance.

Cela s'est agrégé au fur et à mesure des mois. Au départ, on se sentait un peu esseulé et, petit à petit, on a réussi à fédérer tous ces gens. C'est donc une belle réussite.

Ensuite, comme membres fondateurs :

- la DRAAF,
- le pôle de compétitivité Vitagora, qui est aussi partie prenante.

Il y a également des membres associés. Souvent, cela est lié au fait qu'ils ont une envergure nationale comme :

- l'INRA,
- l'Institut Français de la Vigne et du Vin.

Ensuite, on va trouver :

- la SATT Grand-Est, qui vient ici en soutien pour le transfert,
- Dijon Développement,
- l'ADER,
- l'Ademval,
- le Vinipôle Sud Bourgogne.

Ce qui est aussi remarquable, ce sont les lycées vitivinicoles :

- Beaune,
- Mâcon-Davayé,
- Cosne-Cours-sur-Loire,
- Auxerre.

On a véritablement réussi à faire se rencontrer déjà et à partager aussi les mêmes ambitions à tous ces organismes.

Et l'Association des Climats de Bourgogne qui demande, en tout cas, une reconnaissance à l'Unesco. J'espère que cela va se faire.

J'avance pour vous donner, finalement, à travers ce diaporama les éléments essentiels.

Là, c'est la structuration du GIP, avec une assemblée générale où on retrouvera quasiment tous les membres fondateurs.

Le conseil d'administration est un peu plus resserré. On y retrouvera les membres fondateurs mais ceux qui ont les droits les plus importants, en particulier l'université de Bourgogne, le Conseil régional de Bourgogne et le BIVB.

L'originalité de notre GIP, en fait, se situe ici, avec la mise en place d'un conseil scientifique avec nos deux responsables scientifiques, Jean-Jacques et Régis, et un conseil socio-économique où l'on retrouvera les acteurs de la filière vigne et vin. Ce sera le lieu qui réunira, finalement, les industriels du vin mais pas seulement les producteurs de vin. Il y aura aussi les tonneliers, ceux qui travaillent dans le domaine des bouchons, tous les laboratoires d'analyse et de suivi des vinifications. Ici, le monde socio-économique du vin se retrouvera vraiment autour d'une table.

Le but est de réunir ensuite ces deux conseils à travers un conseil d'orientation stratégique qui fera remonter les idées, les projets d'innovation, d'amélioration ainsi que les problématiques centrales du monde de la vigne et du vin.

Cette structuration s'est faite également au fur et à mesure de l'avancement du projet. Evidemment, ayant choisi un GIP, on est tenu d'avoir une assemblée générale, un conseil d'administration.

On nommera un directeur pour cinq ans.

J'avance sur les axes principaux qui ont été identifiés, cela reste évolutif. Vous voyez que l'on part de la recherche : « coordonner et dynamiser le secteur scientifique ». Là, on fera en sorte de faire émerger des projets scientifiques qui allieront à la fois les sciences humaines et les sciences dures, en lien avec le monde socio-économique.

Ensuite, visibilité.

Développer l'offre de formation aussi en vigne et vin. On a déjà de très beaux exemples sur Mâcon-Davayé avec l'ouverture d'un DU pour former des jeunes qui ont fait des BTS dans le domaine vitivinicole et qui souhaitent reprendre des sites de production. On les forme justement à la gestion, à l'économie, de façon à ce qu'ils soient aptes à mener à bien ces missions car, souvent, c'est là que le bât blesse.

Ensuite, le transfert évidemment.

Puis la communication et la diffusion.

On veut que ce soit une vitrine et, comme l'a souligné Alain dernièrement, on a fait des envieux puisque Montpellier est partie de notre modèle pour créer un pôle Vigne et Vin dans l'Hérault et le Roussillon. Quand on nous prend en exemple et que l'on fait des petits, cela montre que l'on a fait les bons choix.

Je vous présente ici les échéances.

Le 27 juin, il y a eu une présentation officielle par le Président de l'université de Bourgogne, avec aussi des déclarations du Président du BIVB, du Conseil régional de Bourgogne qui ont affiché clairement leur volonté de s'engager dans le GIP et d'y travailler main dans la main. Cela a été une étape importante.

Cet été, on va finaliser la signature de la convention constitutive.

Et l'entrée en activité du GIP se fera à l'automne.

Voilà rapidement une présentation. Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre. Oui ?

M. Loquin.- Sur le plan financier, comment fonctionnera le GIP ? Comment sera constituée la dotation ?

M. Guzzo.- On a réalisé un budget prévisionnel qui s'élève, pour la première année, à 130 000 euros. Cela couvrira évidemment le salaire du directeur. On envisage aussi un demi-secrétariat. Il y a également des dépenses de fonctionnement, évidemment.

Le siège social du GIP est à l'Institut de la Vigne et du Vin. C'est important pour nous.

Mais il y a une gestion financière et comptable. Il y a des locaux permanents, des salles de réunion. Tout cela a un coût. Nous l'avons évalué à 130 000 euros la première année et à 150 000 euros les trois années suivantes.

Ensuite, cela sera en fonction des droits statutaires. Pour l'université de Bourgogne en particulier, on est à 25 % en droits statutaires. Cela représente la première année une contribution de 32 500 euros mais, là-dedans, il faut bien évidemment compter la mise à disposition des locaux. Il y a toute une série d'éléments dont on tient compte dans ces 32 500 euros.

Ensuite viennent les autres membres fondateurs. Le Conseil régional de Bourgogne est à 20 % et le BIVB à 20 %.

Ensuite, les autres acteurs comme le Grand Dijon sont à 5 %. La DRAAF est aussi à 5 %.

AgroSup et le Groupe ESC sont à 4 % et tous les autres, Grand Dijon, Grand Chalon, Vitagora, sont à 3 %.

La CCI Bourgogne et la Chambre régionale de l'Agriculture sont à 1 %.

Il y a trois acteurs principaux. C'est ce qu'il faut retenir. Mais les écoles d'ingénieurs comme l'Ecole de Commerce (ESC) et AgroSup sont des partenaires à part entière du projet et ont témoigné de leur intérêt. Voilà ce que je peux vous dire.

M. Loquin.- Je suis déçu par la participation financière des professionnels ?

M. Guzzo.- La participation des professionnels est, en fait, dans la contribution du BIVB qui est l'association qui représente toute la filière.

M. Loquin.- C'est quand même quelque chose qui est fait ...(*intervention inaudible*).

M. Guzzo.- Oui. Après, il est prévu des financements en lien avec les projets qui seront développés mais qui répondront aux besoins de la filière. Je crois qu'il est plutôt cohérent d'agir de cette façon, j'ai envie de te répondre. De toute façon, ils auront la parole à travers le conseil socio-économique qui nous fera remonter les problématiques. Cela se fera comme cela.

Le Président.- Monsieur Lépicié et Monsieur Rollin.

M. Lépicié.- Je voulais savoir si le projet se substituait à certaines structures préexistantes tel que la CRECEP, par exemple, qui était une structure, je crois, de coordination de la recherche. Est-elle intégrée dedans ou est-ce quelque chose de plus ?

M. Guzzo.- Oui, c'est intégré dedans. Là, on a quand même une structure un petit peu plus ambitieuse que la CRECEP, avec des structures qui sont à la base en termes de création et qui feront que le rayonnement sera très différent.

La CRECEP existe toujours mais, effectivement, elle aura un rôle plus d'animation au sein du BIVB. Cela a été présenté ainsi. J'imagine que petit à petit, le BIVB prendra la place progressivement au niveau régional. Mais la CRECEP existe toujours.

Le Président.- Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'ai lu dans les statuts que les personnels pouvaient être mis à disposition dans ce cadre. Cela serait, je pense, sur la base du volontariat.

M. Guzzo.- Oui, tout à fait.

M. Rollin.- Il faudra le leur rappeler.

M. Guzzo.- Oui, bien sûr.

Le Président.- Pas d'autres questions ? Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- C'est juste pour information. Y a-t-il d'autres structures équivalentes au niveau national ? Vous avez dit que l'on allait faire des petits du côté de Montpellier, mais à Bordeaux, ont-ils ce genre de structure ? Cela existe-t-il déjà ?

M. Guzzo.- A Bordeaux, non. Il y a la Cité des Vins mais il n'y a pas vraiment de pôle identique au nôtre. Pardon ?

M. de Mesnard.- Ni à Besançon.

M. Guzzo.- A Besançon non plus. En Alsace non plus. En Champagne non plus.

M. Pellenard.- C'est le premier groupement ?

M. Guzzo.- Oui, tout à fait. C'est la première fois que l'on met en place ce type d'action. Ensuite, il y a effectivement le Réseau Vigne et Vin Septentrional (RVVS), qui a été mis en place par l'INRA. Il fédère la Champagne et l'Alsace. En fait, l'interlocuteur dans ce RVVS sera, pour la Bourgogne, le pôle Vigne et Vin. Mais ce que l'on a créé là est vraiment quelque chose de tout à fait nouveau. La Champagne aussi envisage de prendre cette direction.

Le Président.- C'est vraiment une volonté très forte que l'on a eue de faire travailler ensemble tous les acteurs de la filière vitivinicole qui est un acteur économique majeur de la Bourgogne mais qui, pour l'instant, était extraordinairement morcelé et sans vraie politique d'ensemble, sans vraie stratégie d'ensemble. C'est quelque chose que l'on a construit, en lien avec la Région.

Cette volonté s'intègre aussi dans le concept de différenciation intelligente. On ne peut pas ne pas faire émerger la filière vitivinicole de Bourgogne comme un des acteurs majeurs de l'économie de la Bourgogne. En même temps, on a des acteurs importants en termes de formation, en termes de recherche, qui développaient des synergies très largement insuffisantes. Au total, l'idée est bien d'arriver, autour de la filière vitivinicole, à mettre en synergie tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'enseignement secondaire, au service de la filière économique pour en faire un des éléments forts de la différenciation intelligente de la Bourgogne.

Comme l'a dit Jean, cela a été un énorme travail car cette filière est très morcelée parce qu'il y a des métiers différents, parce qu'il y a des cultures extrêmement isolées. Il y a aussi des sentiments d'identité par domaine. Il y a aussi ce morcellement culturel très fort. Il nous a fallu beaucoup d'efforts pour arriver à rompre ces barrières, à pousser tout le monde à travailler ensemble.

Cela sera aussi une des composantes de la Cité de la Gastronomie à Dijon qui s'identifie aussi sur le vin. En réalité, le Grand Dijon attend de ce pôle, donc de nous, que l'on donne du contenu à la Cité de la Gastronomie. On est au bout de la démarche de création. Donc quand tous les établissements auront signé, le dossier sera déposé à la préfecture. C'est le préfet qui prendra la décision de création.

L'ambition est vraiment que ce Pôle Bourgogne Vigne et Vin devienne l'interlocuteur unique majeur et le représentant du monde vitivinicole de Bourgogne. Avec ces deux conseils, vous avez vu, le conseil scientifique et le conseil économique et social, que l'on fera travailler ensemble précisément pour que les scientifiques apportent aux professionnels et que les professionnels puissent poser des questions aussi.

C'est vraiment une ambition forte que l'on mène à travers ce projet et que Jean a portée politiquement. Jean, Régis Gougeon et Jean-Jacques Boutaud ont vraiment porté tout cela depuis un an et demi avec énormément d'énergie. Il faut les en remercier.

S'il n'y a pas d'autres questions, on doit vous demander d'approuver cette convention constitutive avant que je puisse la signer puisque je n'ai pas de délégation de signature pour ce type de conventions qui sont des documents

stratégiques très engageants. Je ne peux donc signer cette convention constitutive qu'après accord du conseil d'administration.

Je voudrais savoir s'il y a des oppositions à l'adoption de cette convention constitutive.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Des refus de vote ?

Je vous remercie.

Unanimité (23 pour)

Je pourrai donc très rapidement maintenant signer. Ce sera le quatrième établissement qui signe ?

M. Guzzo.- Oui, le quatrième.

Le Président.- Le quatrième établissement qui signe. Merci beaucoup.
Nous allons voir maintenant les autres conventions, je crois.

2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Gerrer.- Nous sommes au point VIII.2. Je ne sais pas si vous avez des commentaires à apporter sur les conventions et contrats.

Sinon, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tu sais, comme tous les CA... « Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne ». Oui ?

M. de Mesnard.- On est dans le point VIII ?

Mme Gerrer.- On est dans le point VIII.2.

M. de Mesnard.- Non, je ne suis pas sur le...

Mme Gerrer.- Là, pour le VIII.2, pas de commentaires ? Donc on passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (22 pour)

3. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Je passe maintenant au VIII.3 qui n'est qu'un compte rendu des conventions hors subvention mais je voulais savoir si vous aviez des commentaires à apporter.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

Merci.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève.

Point IX, « Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 juin 2014 ». C'est Grégory qui va venir faire cette présentation.

IX) Compte rendu des travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 25 juin 2014

1. Vie étudiante :

- Compte rendu des travaux des Commissions FSDIE des 2 et 19 juin 2014

M. Wegmann.- Bonjour à tous. On va prendre les choses dans l'ordre. D'abord, la vie étudiante.

Vous avez à approuver les comptes rendus des travaux des commissions FSDIE et commission vie de l'étudiant.

Deux commissions FSDIE se sont déroulées depuis le dernier CA.

Compte rendu de la commission FSDIE du 2 juin 2014

Je présente déjà le compte rendu de la commission du 2 juin. Ce compte rendu a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission formation et vie de l'étudiant. Julien Brault, ici présent, était venu présenter ce compte rendu.

Peut-être juste un point de vigilance mais, bien sûr, je pourrais répondre à vos questions, concernant une demande d'aide formulée par l'association Artémis qui est mise en report car, notamment, il manque des justificatifs. Mais une question a été posée à cette occasion sur le fait de savoir si ce projet relevait ou pas d'un tutorat. Une expertise sera menée d'ici la prochaine commission.

Si vous avez des questions sur ce premier compte rendu.

Le Président.- S'il n'y en a pas, on le soumet à votre accord.

Y a-t-il des oppositions à son adoption ?

Y a-t-il des abstentions des refus de vote ?

Très bien. Merci.

Je dois dire que, d'une façon générale, tout ce que l'on va présenter aujourd'hui a fait l'objet soit d'une approbation unanime soit d'un immense consensus à la CFVU. Je n'ai pas eu le sentiment qu'il y ait eu de vote clivant à la CFVU.

Unanimité (19 pour)*

Merci.

Compte rendu de la commission FSDIE du 19 juin 2014

M. Wegmann.- Le deuxième compte rendu concerne la commission FSDIE du 19 juin. C'est une commission plus courte puisqu'elle venait juste après celle du 2 juin. Elle a permis de régler un certain nombre de dossiers qui n'avaient pas pu être validés lors de celle du 2 juin.

Cette commission concernait 8 projets et n'a pas posé de souci particulier.

Là aussi, la CFVU a émis un avis favorable à l'unanimité pour ce deuxième compte rendu.

*Suite à la demande d'un membre du conseil d'administration, ce point a fait l'objet d'un nouveau vote qui a annulé et remplacé celui-ci (voir pages 66-67)

Le Président.- Si vous n'avez pas de questions particulières, je vous propose d'approuver également le compte rendu de cette deuxième commission FSDIE.

Y a-t-il des oppositions des abstentions ?
Donc on le valide.

Unanimité (19 pour)

- Compte rendu des travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 5 juin 2014

M. Wegmann.- Ensuite, nous avons le compte rendu des travaux de la commission vie de l'étudiant qui s'était déroulée le 5 juin 2014. C'est une commission assez classique où ont été labellisées ou relabellisées des associations.

A noter que 9 associations sont en quelque sorte en alerte parce qu'elles ont été invitées à retourner la charte des associations avant le 2 juillet. Je ne sais pas si, depuis, il y a eu du neuf à ce sujet. La prochaine commission risque sans doute d'avoir un effet à ce sujet mais ce n'est pas l'objet de ce compte rendu qui atteste uniquement cet élément que 9 associations n'avaient pas rendu la charte signée.

Ce compte rendu, lui aussi, a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité.

Le Président.- Je vous propose donc de l'approuver dans la continuité.
Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?
Donc on le valide. Merci.

Unanimité (19 pour)

2. Référentiel commun des études

- Compte rendu du groupe de travail du 19 juin 2014

M. Wegmann.- Je vais passer assez vite le point suivant car il ne donne pas lieu à un vote. C'est le compte rendu d'un groupe de travail sur le référentiel commun des études.

Juste pour vous dire que les commissions formation travaillent sur ce sujet. Comme chaque année, on repropose à la rentrée un toilettage de ce référentiel commun. Sachant que cette année, il n'y a pas d'enjeu fort comme l'année dernière puisque, vous vous en souvenez, il y avait la question des AJAC. Cette année, c'est juste un toilettage assez simple.

Cela ne donnera lieu à un vote qu'en septembre.

3. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 12 juin 2014

- Equipements pédagogiques 2014

M. Wegmann.- Je passe au compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie. Avec principalement un point qui a beaucoup retenu l'attention et généré beaucoup de travail de la part des différents services de la commission de la pédagogie et de la CFVU. Il s'agit des équipements pédagogiques.

On va peut-être passer un peu plus de temps sur les équipements pédagogiques même si le vote n'a pas posé de problème en CFVU.

Je voulais juste rappeler que pour cette année, notre enveloppe globale est moindre, elle est de 800 000 euros, puisque le Conseil régional a baissé sa dotation de 100 000 euros. Etant donné les demandes recensées représentaient un total de 1 267 000 euros, il a fallu faire des choix de manière un peu plus nette que l'an passé. C'est ce qui a généré beaucoup de travail en commission de la pédagogie et ensuite en CFVU.

Pour situer la chronologie des choses. A l'issue de la commission de la pédagogie, un certain nombre de recommandations avaient été formulées. Entre la commission de la pédagogie et la CFVU, des travaux ont eu lieu, notamment en lien avec les directeurs de composantes, le Bureau, le Président. Notamment, certaines composantes ont pu, à cette occasion, revoir leur classement.

Il a été décidé, avec le Président, d'abonder l'enveloppe de 20 000 euros supplémentaires de façon à permettre à certains projets de passer. Cet appel à projets a donc été retravaillé en CFVU dans ce contexte.

Si je fais le bilan après un retour auprès des services financiers, le total des montants que nous vous proposons d'approuver s'élève à 834 851 euros. Sachant que sur ce total, vous avez une part d'autofinancement apportée par les composantes.

Par rapport à cette part d'autofinancement, il y a une petite différence entre la CFVU et maintenant, puisque le Pôle Finances a refait les calculs. Le montant total d'autofinancement apporté par les composantes s'élève, sur la base de la liste qui vous a été transmise, à 18 198 euros. Ce qui fait sur une base de 834 851 euros, finalement, une somme allouée Conseil régional-uB aux composantes sur les projets de 816 853 euros, donc un petit peu moins que ce qui avait été proposé par la CFVU puisqu'on avait oublié un petit peu d'autofinancement dans les calculs.

Sur une base de 820 000 euros, cela laisse éventuellement un petit matelas pour des devis qui pourraient poser problème. En effet, vous savez qu'entre le moment où on approuve l'enveloppe et la répartition dans les composantes et, après, le moment où le travail se fait (envoi des devis etc.), il peut y avoir des petites différences. Parfois en moins mais on ne sait jamais, cela peut être un petit peu en plus.

Je vous propose donc d'approuver cette enveloppe de 834 851 euros dont 18 198 euros d'autofinancement, avec la répartition qui vous a été transmise dans les tableaux associés aux documents de la CFVU.

Si vous le souhaitez, je peux tout à fait revenir sur ces tableaux si besoin est, composante par composante.

Cette allocation a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Le Président.- Tout à fait. Et avis unanime d'autant plus notable qu'il montre la qualité du travail qui a été fait par l'équipe qui s'en occupe alors que cela intervient dans un contexte financier qui est à la baisse par rapport à l'année passée de façon significative. Il y a donc eu un beau travail de hiérarchisation, de priorisation et de dialogue mené sur ce dossier.

Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- Peut-on anticiper pour l'année prochaine une nouvelle baisse ou une stabilisation de l'enveloppe financière ?

Le Président.- Deux partenaires interviennent là-dessus, le Conseil régional et l'université de Bourgogne. Je ne peux pas me prononcer sur ce que souhaitera faire le Conseil régional. Pour ce qui nous concerne, on va inscrire au budget 2015 400 000 euros comme cette année et on verra ce que décide le Conseil régional. On adaptera. En tout cas, nous prévoyons de budgéter 400 000 euros, c'est-à-dire la même somme que l'an passé.

Ceci dit, si le Conseil régional réduisait sa dotation, je ne suis pas sûr que l'on maintiendrait la nôtre. On verra.

M. Wegmann.- Ce qui est prévu au niveau de la CFVU, c'est d'anticiper plus cet appel à projets l'année prochaine.

Le Président. Y a-t-il des oppositions à ce que l'on adopte cette ventilation des investissements dans le cadre du plan d'équipement pédagogique ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Pas de refus de vote ?

Merci infiniment.

Unanimité (19 pour)

- Projets internationaux

M. Wegmann.- Les autres dossiers ont donné lieu à un traitement plus rapide de la part de la CFVU parce qu'ils posaient moins de questions, ils étaient moins complexes. Cela concerne d'abord les projets internationaux.

On a eu beaucoup de projets internationaux puisqu'on était en quelque sorte un « CFVU balai » pour que les accords puissent démarrer à la rentrée. On a donc eu en présentation beaucoup de projets internationaux, beaucoup étant non diplômants.

On a eu 9 nouveaux projets d'échange, 3 renouvellements, des projets en anglais majoritairement - c'est à signaler -, beaucoup de projets avec l'Asie, et seulement 3 projets diplômants, c'est-à-dire donnant lieu pour les étudiants qui font partie du partenariat à des doubles diplômes ou à des diplômes du partenaire.

Juste une remarque vraiment de détail qui a été formulée pour une convention entre l'ESIREM et l'Ecole polytechnique supérieure de Yaoundé. Il serait souhaitable de faire juste une petite modification dans la convention et de parler de « première année du cycle ingénieur » ou de « troisième année d'étude à l'ESIREM » et non de « troisième année du cycle ingénieur ». Cette remarque a été prise en compte dans les documents qui vous ont été transmis par la CFVU.

Sinon, là aussi, l'avis a été favorable à l'unanimité pour ce dossier Projets internationaux.

Le Président.- Avez-vous besoin de précisions complémentaires sur ce point ? Non ? Je vous propose donc que l'on confirme la validation de la CFVU.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie.

Unanimité (19 pour)

- Diplômes d'université

M. Wegmann.- Ensuite, on a plusieurs DU à voir ensemble. Je vais les citer un à un, vous donner juste quelques éléments et vous pourrez poser des questions si besoin est.

Le premier concerne la création d'un DIU « Hypnose médicale et clinique », porté par l'UFR Sciences humaines et, notamment, par Antoine Bioy.

Ce DIU serait rattaché à l'UFR Sciences humaines parce que l'approche psychologique associée à ce DIU est dominante.

Pourquoi est-ce un DIU ? Parce qu'il serait monté en partenariat avec l'université de Brest qui s'occupe de la première année, la deuxième année s'effectuant à l'université de Bourgogne, donc les étudiants arrivant à l'université de Bourgogne à la rentrée 2015, si vous validez ce DIU qui n'a pas posé de problème en CFVU puisque l'avis a été favorable à l'unanimité.

M. Loquin.- Quel est le titre du DIU ?

M. Wegmann.- « Hypnose médicale et clinique ».

M. Loquin.- Est-ce que le mot « médicale » n'implique pas la fac de médecine ?... (*suite inaudible*)

M. Wegmann.- Ce sont des questions que l'on avait posées. Sachant qu'il existe déjà des dispositifs plus médicaux liés à cette spécialité en faculté de médecine. Si j'ai bien compris, il existait un DU du même genre mais plutôt porté sur la dimension médicale.

Pourquoi le mot « médicale » a été ajouté ? Je ne sais pas si cela crée une confusion au niveau de la profusion ?

M. Loquin.- Il pourrait y avoir une confusion avec... On pourrait s'inscrire en croyant que c'est un DU...

M. Wegmann.- Sachant que c'est uniquement un public de professionnels qui est attendu.

M. Loquin.- (*Intervention inaudible*)

M. Wegmann.- Ils nous ont dit que, bien sûr, la composante Santé est au courant et que cela ne semble pas poser de problème. Mais on peut tout à fait les interroger nous-mêmes.

Le Président.- C'est ouvert à des médecins ainsi qu'à des professionnels de santé.

M. Loquin.- C'est le mot « médicale » qui me gêne. Le DIU en lui-même, on fait ce qu'on veut. C'est un DIU. Mais mettre le mot « médicale » dans le titre d'un DIU où il n'y a pas de médecins... (*suite inaudible*). Je trouve cela un peu téméraire... (*suite inaudible*).

M. Wegmann.- Peut-être parce que la formation est ouverte aux titulaires d'un doctorat de médecine ou en dentisterie ou d'un titre équivalent. La formation est aussi ouverte aux étudiants en cours de cycle après avis du comité pédagogique (internes, infirmiers, anesthésistes...). Donc cela reste vraiment un public médical même si la formation est portée par...

M. Loquin.- On ne détermine pas un diplôme par son public mais par son contenu.

M. Wegmann.- Sachant qu'il avait déjà fait passer un DU assez orienté santé. Il était porté par la même personne. C'était un DU, je crois, de sexologie clinique.

De ce que l'on nous dit, cela se fait en bonne intelligence avec la composante Santé. Mais si vous le voulez, je peux très bien revenir vers eux.

M. Loquin.- Cela me paraîtrait sage.

M. de Mesnard.- A moi aussi.

Le Président.- Pierre.

M. Pellenard.- La première année est portée par Brest. Peut-être qu'à Brest, l'affichage est davantage médical. Le deuxième volet se ferait à l'uB sur une composante plus Sciences humaines.

Le Président.- Voyons ce qu'on peut faire. Y a-t-il urgence, Grégory ?

M. Wegmann.- Non, je ne pense pas.

Le Président.- Cela peut-il être reporté à un CA de rentrée ?

M. Wegmann.- Oui, puisqu'on a le mois de la rentrée pour valider éventuellement tout diplôme ou toute formation qui souhaiterait ouvrir à la rentrée. Sachant que Brest l'a déjà validé.

Le Président.- De toute façon, on n'a pas vraiment le choix. On ne va pas donner un autre nom que celui qui est donné à Brest.

M. Wegmann.- Oui puisque c'est un DIU.

Le Président.- Honnêtement, si c'est un DIU et qu'il est déjà validé par d'autres établissements, on a peu de marge pour en faire évoluer la dénomination.

Je vous propose donc qu'on le valide quand même, ce qui n'empêchera pas que tu prennes peut-être contact avec l'UFR de Médecine pour avoir l'absolue certitude que cette dénomination ne pose pas de difficultés.

M. Wegmann.- Bien sûr. Je vais les contacter.

Le Président.- Très bien. Moyennant ces contraintes, je vous propose que l'on adopte quand même ce DIU.

Y a-t-il des oppositions ? Donc une opposition.
Y a-t-il des abstentions ?
D'accord. Très bien.

16 pour, 2 abstentions, 1 contre

M. Wegmann.- Le DU suivant concerne un DU qui s'appelle « Lutte contre les discriminations : thématiques, publics, partenaires ». Il est porté par l'UFR Sciences humaines et a été présenté en commission de la pédagogie par Pierre Bruno.

Ce DU est notamment en lien avec un projet de la ville de Dijon qui a créé l'Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations et qui a exprimé un besoin.

C'est à partir de ce besoin que ce DU a été construit. J'avais rencontré le porteur de projet en son temps qui m'avait expliqué les tenants et les aboutissants de ce DU qui est plutôt destiné à un public travaillant dans les collectivités. Sachant qu'il existe des formations de ce type mais, paradoxalement, on pourrait dire plutôt pour les entreprises privées et assez peu pour l'univers des collectivités ou, plus globalement, pour des établissements à caractère public.

Ce DU n'a pas posé de problème. Il a reçu un avis favorable à l'unanimité également.

Là aussi, je peux répondre à des questions si vous en avez.

Le Président. S'il n'y a pas de questions, je propose que l'on adopte cette création de DU. Ce n'est pas un DIU cette fois-ci mais un DU.

Y a des oppositions ou des abstentions ?

Il est donc validé de façon unanime.

Unanimité (20 pour)

M. Wegmann.- Encore une création de DIU, « Philosophie de l'éducation », porté par l'ESPE et Sophie Audidière.

La particularité de ce projet est d'être adossé notamment à un IDEFI de 8 millions d'euros, porté par l'Institut Innovant de Formation par la Recherche du laboratoire CRI de Paris Descartes.

Grâce à cet adossement, il y a un soutien financier de 10 000 euros par an pendant une période de deux ans pour ce DIU, ce qui représente un coût maquette de 100 heures équivalent TD (chargé en soutien) de la part de cette IDEFI. Sachant qu'à l'issue de la période expérimentale, si cela se passe bien, le surcoût qui interviendrait à la charge de la composante serait assez minime, de l'ordre de 36 heures équivalent TD estimé, de par un certain nombre de mutualisations qui seraient opérées. Les frais d'inscription du DIU couvriraient très largement ces 36 heures équivalent TD.

Donc là aussi, il n'y a pas eu de souci particulier en CFVU pour l'adoption de ce DIU.

Le Président.- Que je vous propose de confirmer.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Donc on le valide.

Unanimité (20 pour)

M. Wegmann.- Ensuite, nous sommes plutôt sur des modifications plus ou moins légères.

On a des modifications pour un DIU « Bloc opératoire : hygiène hospitalière et techniques chirurgicales », donc là, bien sûr, en Santé, cette fois.

Il y a une augmentation du tarif qui passerait de 2 500 à 3 000 euros parce qu'il y a l'ajout d'un module qui nécessite de nouveaux intervenants, du matériel notamment lié à des démonstrations de procédés de stérilisation et des besoins supplémentaires pour ce matériel (l'encadrement, les enseignements).

Là aussi, un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Le Président.- Merci de le confirmer si vous le voulez bien.
Qui s'oppose ? Oui, pardon.

M. Brault.- Oui, juste une question.

Mme Gerrer.- Attends.

M. Brault.- Petite précision pour le M2 TMEC. Il est marqué « proposition rejetée par le conseil d'UFR Sciences humaines » mais avis favorable de la CFVU. Cela veut-il dire qu'il y a avis favorable sur la suppression de la seconde session ou sur la proposition du conseil d'UFR ?

M. Wegmann.- Je n'ai rien compris.

Le Président.- Tu anticipes peut-être sur le calendrier, Julien. On est sur les DU. On est encore sur les DU.

M. Brault.- Pardon.

Le Président.- On est bien sur le DU « Bloc opératoire », c'est cela ?

M. Wegmann.- Oui, tout à fait.

Le Président.- Non, on est encore sur les DU. Pas de souci.
Donc sur le DU « Bloc opératoire », qui s'oppose ou s'abstient ?
Il est donc validé.

Unanimité (20 pour)

Je crois que l'on a encore un DU avant de passer au calendrier, c'est cela ?

M. Wegmann.- Oui, « Langue et culture italiennes ». Là aussi, les modifications visent à mutualiser les cours et les examens avec l'UE5 de la Licence LLCE dans un but de simplification et afin que plus d'étudiants puissent suivre ce DU qui ne coûte rien puisque c'est par le biais de mutualisations avec les différentes UE de langues.

Donc là aussi, un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Le Président.- Que je vous propose de confirmer.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?
Il est donc bien confirmé.

Unanimité (20 pour)

On a fini sur les DU/DIU, non ? C'est cela ?

M. Wegmann.- Après, on a l'offre de formation. On n'est pas encore au calendrier.

- Offre de formation rentrées 2014 et 2015

M. Wegmann.- Pour l'offre de formation pour la rentrée 2014, il y a plusieurs points à voir. Déjà on vous sollicite pour accorder au DUT Techniques de Commercialisation d'ouvrir un groupe en apprentissage pour la deuxième année à l'IUT du Creusot. Il s'agit d'une formation identique qui fonctionne déjà en alternance, mais avec des contrats de professionnalisation. Là, il s'agirait d'ouvrir un groupe en apprentissage. Sachant que de toute façon, *in fine*, la décision reviendra au Conseil régional qui rendra cette décision, je pense, courant septembre et qui permettra ou pas à l'université de Bourgogne d'avoir des places supplémentaires en apprentissage si vous voulez. C'est l'enjeu dans différentes formations.

Là aussi, il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Le Président.- On va peut-être tous les voter ensemble. Tu vas les présenter et puis on va les voter tous ensemble.

M. Wegmann.- D'accord. Ensuite, des choses liées à l'évolution réglementaire.

Modification de la fiche filière de la Licence SLIC (Sciences du Langage et Information-Communication). Cette fiche filière a été adaptée puisque désormais, de par la nouvelle nomenclature des mentions, nous sommes obligés d'adosser cette formation, si vous voulez, à deux mentions, Sciences du Langage et Information-Communication, ce qui a nécessité des aménagements. Etant précisé que la composante s'engage à compenser le surcoût de ces modifications par la réduction du nombre de groupes.

Donc là aussi, un avis favorable à l'unanimité a été donné par la CFVU.

Le suivant concerne l'adoption de la fiche filière pour le master Musicologie - parcours Musicologie de la création et performance (finalité Recherche). Sachant que la maquette de cette fiche filière a déjà été adoptée, si vous voulez. Mais ici, on vous propose d'adopter la fiche filière pour, là aussi, être en accord avec la nouvelle réglementation sur la nomenclature, cette fois, au niveau master que l'on anticipe spécifiquement pour cette filière afin de créer une mention Musicologie.

Là aussi, cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

Le point suivant concerne la fermeture du Master 2 Analyse et gestion des politiques sociales (AGEPOS), mention Sociologie. Sachant qu'il s'agit d'un diplôme cohabilité et que nos collègues du CA de l'UFC ont validé cette fermeture. En quelque sorte, on vous demande d'être en conformité avec ce qu'a voté le CA de l'UFC à ce sujet.

Ensuite, vous avez un certain nombre de modifications mineures de fiches filières dont je ne vous fais pas état. Il y a un pavé assez important. Là aussi, c'est

pour être, on va dire, en ordre de marche pour la prochaine rentrée. Sachant que l'on pourra encore passer un lot de modifications en septembre.

Concernant l'offre de formation, il y a aussi un aménagement concernant la préparation aux concours enseignants du premier degré. En fait, ce sont des ajustements afin de permettre la création de quatre groupes spécifiques sur chaque site de l'ESPE, ce qui représenterait un total de 336 heures TD. Il s'agit d'un dispositif transitoire afin de permettre à des étudiants de passer le concours à l'issue de leur année de formation, étant donné qu'un certain nombre d'entre eux auront échoué une première fois à ce concours. Cela leur permet de le repasser avec une formation adaptée.

Là aussi, il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

En offre de formation, il y a un tout dernier point, là pour la rentrée 2015. Pourquoi a-t-on à le voter maintenant ? Parce que là aussi, il s'agit d'une demande d'ouverture d'une formation en apprentissage qui donnera lieu à une décision du Conseil régional à la rentrée 2014, donc en septembre 2014, pour la rentrée 2015.

Il s'agit d'un parcours Distribution à l'IAE qui s'appuierait sur deux spécialités de master, Administration des Entreprises et Marketing. Ce serait en quelque sorte un parcours transversal Distribution qui s'appuierait sur deux masters. Sachant que l'ensemble de la formation sera en alternance si le Conseil régional nous accorde des places en alternance.

Encore une fois, je répète que le Conseil régional alloue un certain nombre de places en alternance aux CFA.

Chaque année, on présente des projets pour en avoir plus. Donc là, pour l'année prochaine, je crois que l'on demande peut-être une quinzaine de places en plus globalement. On sera donc dans l'attente de la décision du Conseil régional. Cela est contingenté au niveau de la Région.

Donc là aussi, il y a eu un avis favorable à l'unanimité.

Je crois que je n'ai rien oublié pour l'offre de formation. N'hésitez pas si, au niveau de l'offre de formation, vous voyez un point qui manque ou qui nécessiterait une précision.

M. Brault.- C'est là qu'il est. C'est au niveau du Master 2 TMEC en SHS. C'est tout à la fin, page 32. Il est marqué « proposition rejetée par le conseil d'UFR Sciences humaines » sur la suppression de la seconde session et il y a « avis favorable ». L'avis favorable à l'unanimité est-il sur la suppression de la seconde session ou sur le fait que cela a été rejeté par le conseil d'UFR ?

M. Wegmann.- TMEC. Pour vous situer, on est dans les modifications mineures de fiches filières, donc dans le gros pavé qui vous a été transmis.

Effectivement, en SHS, page 32, donc M2 TMEC : « Précision de l'équipe pédagogique du Master : expérience négative cette année : cette 2^{ème} session avait été sollicitée par un étudiant pas sérieux ».

L'information que vous nous apportez, c'est que le conseil d'UFR a émis un avis défavorable.

M. Brault.- Oui mais c'est ce qui est marqué dans le tableau : « Proposition rejetée par le conseil d'UFR Sciences humaines du 6 mai 2014 ».

M. de Mesnard.- Page combien ?

M. Brault.- Page 32.

M. Wegmann.- Au temps pour moi. Je n'ai pas le même tableau.

M. Brault.- J'en ai un.

M. Wegman.- Mais je vous... Je te fais confiance. Il n'y a pas de souci là-dessus. Simplement, je n'ai pas eu l'information.

Mme Gerrer.- Si, c'est marqué en haut.

M. Brault. Juste au-dessus normalement il y a deux points et...

M. Wegmann.- Ah oui ! Ecoutez, j'ai lu les tableaux et je n'ai pas lu entre les tableaux. Pour le coup, au temps pour moi.

M. Brault.- Parce que ce serait dommage d'aller contre l'avis du conseil d'UFR.

M. Wegmann.- De plus, c'est quelque chose que l'on n'a pas vu en CFVU, ça, du coup.

M. Brault.- Oui. Là, je ne sais pas.

M. Wegmann.- Effectivement.

Mme Gerrer.- (*Intervention inaudible*).

M. Brault.- Je n'étais pas en CFVU.

M. Wegmann.- Effectivement, cela pose souci.

Mme Gerrer.- Oui.

M. Wegmann.- Autant pour moi. Je ne l'avais pas vu. Parce que c'est quand même...

Mme Gerrer.- C'est pareil pour la musique, en fait. C'est toute une colonne.

M. Wegmann.- « Proposition rejetée par le... » Cela concerne uniquement ce M2 ?

Intervenante.- Apparemment.

M. Brault.- Je le pense parce que c'est en violet. Il n'y a que cela qui est en violet sur le document que j'ai.

M. Wegmann.- Le mieux, c'est de mettre ce point de côté.

Le Président.- Oui, tout à fait. Il faut le repréciser. Tout à fait.

M. Wegmann.- De toute façon, on a la rentrée encore.

Le Président.- On le met en suspens et on le reverra au mois de septembre.

M. Brachais.- Sinon, il me paraît curieux de supprimer une deuxième session dans ce cadre.

Intervenante.- Pouvez-vous prendre le micro, s'il vous plaît ?

M. Brachais.- Je disais que l'argument est un peu curieux de supprimer la deuxième session sur la base du fait qu'un étudiant n'était pas sérieux.

M. Wegmann.- C'est une coquille de notre part de ne pas l'avoir vu. C'est clair.

Le Président.- On reporte cela au mois de septembre. On sort ce point.

M. Wegmann.- Oui, je suis tout à fait d'accord. Il n'est pas normal de ne pas tenir compte de l'avis de l'UFR mais je fais amende honorable. C'est quelque chose que je n'ai pas vu. Le paquet est tellement gros que...

Le Président.- Donc en dehors de ce point, on peut voter sur l'ensemble des autres points. On sort ce point-là.

Validez-vous la totalité des autres points ?

Y a-t-il une opposition ou une abstention ?

Très bien. On va travailler le point relatif au Master 2 et on verra cela au mois de septembre.

Unanimité (20 pour)

4. Calendrier universitaire 2014-2015 : examen des propositions des composantes

M. Wegmann.- Enfin, dernier point, le calendrier universitaire. Là, il s'agit d'un vote de mise en conformité.

Les calendriers universitaires ont été complétés. Il manquait quelques dates lors de la dernière CFVU. C'est une mise à jour.

Intervenante.- Avez-vous voté l'offre de formation ?

M. Wegmann.- Oui, sauf le point relatif à ce master que l'on a retiré, mais le reste a été voté.

Intervenante.- D'accord.

M. Wegmann.- Là aussi, il s'agit d'une adoption des calendriers universitaires pour l'année 2014-2015. Sachant qu'il manque quelques éléments qui seront apportés en septembre.

Le Président.- Avez-vous besoin de précisions sur ces questions de calendrier universitaire ?

Sinon, je vous propose que l'on adopte en bloc ces propositions nouvelles.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Donc tout ceci est validé, et on a terminé pour la CFVU, Grégory.

Unanimité (20 pour)

M. Wegmann.- Merci.

Le Président.- Merci à toi.

Le Président.- Louis ?

M. de Mesnard.- Je suis obligé de demander que l'on revienne en arrière sur le point 1, Vie de l'Etudiant. On a voté les comptes rendus et, du coup, je n'ai pas réalisé que l'on votait aussi sur un certain tableau qui est le 1A, CFVU 25 juin, etc. Ce sont les subventions aux associations. On est obligé de revenir en arrière parce qu'il faut sortir une association du vote. Je ne peux pas prendre part au vote sur cette association. J'ai des liens de parenté avec la présidente.

Le Président.- Laquelle, Louis ?

M. de Mesnard.- C'est l'association INSI. Il y a deux subventions pour la INSI. Donc on est obligé formellement pour que ce soit absolument correct de...

M. Loquin.- Il y a un conflit d'intérêt.

M. de Mesnard.- Oui, il y a un conflit d'intérêt même si c'est très modeste. Ce sont des petites subventions. Sur le moment, je n'ai pas réalisé que l'on votait aussi sur ce tableau.

M. Wegmann.- Oui. En fait, on a voté sur ce tableau.

M. de Mesnard.- Il faut donc recommencer le vote en disant que l'on retire... Ou faire un vote séparé sur l'association INSI. J'ai un conflit d'intérêt familial.

Le Président.- D'accord.

M. de Mesnard.- Je suis le père de la présidente.

Le Président.- D'accord. On remet au vote la totalité des tableaux sauf INSIDIJON.

M. de Mesnard.- Sauf INSI.

Le Président.- Y a-t-il des oppositions pour l'ensemble des subventions, exceptée INSIDIJON ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Unanimité (20 pour)*

Ensuite, on va voter séparément pour les deux lignes INSIDIJON, donc 1-58 et 1-59.

M. de Mesnard.- Je ne prends pas part au vote.

Le Président.- Donc Louis de Mesnard ne prend pas part au vote. Ceci étant dit, y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ces deux subventions ?

Elles sont donc validées mais sans la participation...

M. de Mesnard.- (*intervention inaudible*)

Le Président.- Tout à fait. Tu as raison. Merci, Louis.

18 pour, 2 refus de prendre part au vote*

On a terminé sur la CFVU. Merci, Grégory. Et on demande à Franck de nous rejoindre pour la commission de la recherche. A toi, la parole.

X) Compte rendu des travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 2 juillet 2014

- Demandes de financement déposées au titre du PARI (Plan d'Actions Régional pour l'Innovation)

M. Denat.- Bonjour à tous. Cela va être assez rapide puisqu'il n'y a qu'un point à aborder, le compte rendu de la séance de la commission de la recherche qui s'est tenue hier matin.

La commission de la recherche a rendu un avis sur les demandes dans le cadre du PARI 2. Vous savez, les subventions du Conseil régional.

Je vous rappelle peut-être un petit peu où on en est à ce niveau. Nous avons au niveau de l'université proposé 25 projets PARI 2 au Conseil régional plus un projet transversal Plateformes. Suite à des arbitrages entre l'université et la Région, le Conseil régional a décidé de retenir 18 projets plus 1 projet Plateformes.

Les documents que vous avez reçus sont ceux qui ont ensuite été travaillés par les porteurs de projets, en lien avec les correspondantes PARI et qui doivent revenir au Conseil régional demain, le 4 juillet.

Vous avez trois documents. Il s'agit des trois documents qui ont été traités par les trois correspondantes PARI qui se sont partagé les 18 projets en fonction des thèmes et des recherches menées dans ces projets, à savoir :

- Colette Schmitt,
- Marie-Stéphanie Abouna,
- Valérie Geoffroy.

*cf. note page 54

Le premier tableau est la synthèse de 7 projets :

- NANO2BIO,
- Labex Action Photcom,
- CDEA, pour Chimie durable pour l'environnement et l'agroalimentaire,
- Matériaux et procédés avancés,
- Systèmes de transports multimodaux et mobilité durable,
- Instrumentation et systèmes intelligents,
- Construction durable bois et bio ressources.

Au total, pour ces 7 projets, la subvention sollicitée auprès du Conseil régional est de 1 862 000 euros dont vous avez le détail ensuite en fonction des projets et des outils – cela peut être de l'équipement, des contrats d'étude, des FABER, des thèses, des post-doc, etc.

Ensuite, pour les dossiers traités par Marie-Stéphanie Abouna, à savoir :

- AGREE,
- Attractivité des territoires,
- COGSTIM,
- Sensorialité, comportements alimentaires, bien-être, santé,
- Transition socio-écologique des territoires,
- Vigne et Vin : construction de la qualité.

Au total, ces 6 projets sollicitent une subvention de 2 181 345 euros.

Enfin, les dossiers traités par Valérie Geoffroy qui concernent plus les projets du domaine de la santé, avec :

- ALIM+,
- FHU TRANSLAD,
- LIPSTIC,
- Nouvelles cibles et médecine personnalisée en oncologie,
- Pharmaco-imagerie et agents théranostiques.

Ces 5 projets sollicitent au total une subvention de près de 2 100 000 euros.

Vous avez le détail à chaque fois.

Voilà ce qui sera envoyé au Conseil régional demain.

Vous avez un autre document qui est la demande relative au projet PARI transversal Plateformes.

Juste une petite parenthèse pour vous expliquer comment ce dossier a été travaillé. Vous savez que depuis près d'un an maintenant, on a engagé un travail au niveau des plateformes, tout d'abord avec une cartographie qui a été réalisée. Véronique Soubzmaigne est en charge de ce travail, en lien avec Jean Guzzo et moi-même.

Nous avons fait une cartographie. Au total, il y a une trentaine de plateformes dont nous avons listé les demandes et les besoins en termes d'équipement, de moyens humains, de fonctionnement.

Nous avons mis en place un comité d'orientation stratégique (COS) qui regroupe au total environ 25 personnes, des responsables de plateformes, des responsables de laboratoires de tous domaines. Ce COS a pour rôle d'arbitrer notamment sur les demandes de moyens, de voir s'il n'y a pas des recouvrements possibles, s'il n'y a pas des associations possibles de plateformes, essayer d'économiser sur les achats d'équipement qui pourraient éventuellement être demandés en doublon, etc.

Ce COS s'est réuni à plusieurs reprises depuis janvier 2014.

En règle générale, il y a un COS en amont de chaque réunion du Grand Campus puisque le périmètre ne se limite pas à l'université. C'est donc au niveau

des réunions du Grand Campus que sont validées les propositions du COS, ce COS n'ayant qu'un rôle de proposition.

C'est le travail de ce COS, finalement, qui a permis de fournir ce tableau avec les priorisations qui ont été faites.

Je ne vais pas le reprendre en détail, vous avez toutes les plateformes.

A la dernière page, vous avez le total, notamment pour 2014, où ce PARI Plateformes sollicite une subvention de 2 233 000 euros.

Ces 4 dossiers ont été examinés hier par la commission de la recherche et ont été votés à l'unanimité.

Le Président.- Tout à fait. Il est donc tout à fait essentiel que le conseil d'administration donne un avis favorable aujourd'hui puisque la *deadline* pour le Conseil régional est demain. Il faut donc que ces dossiers soient transmis.

Alain.

M. Dereux.- Evidemment, je vais approuver la liste car j'y ai beaucoup travaillé. Je ne vais donc pas y renoncer dans la dernière ligne droite. Cependant, j'ai plusieurs remarques.

D'abord, une remarque très positive. Je trouve que le comité d'orientation stratégique est une bonne innovation dans l'université. Il y a un lieu où les directeurs de laboratoires discutent de choses concrètes. Cela m'a permis de faire visiter à des collègues du secteur Agro ou Santé les installations de l'ICB et vice-versa. Cela a été au-delà de discuter des classements. J'ai trouvé cela très bien comme forum pour se voir et lancer des actions interdisciplinaires.

Dans ce comité d'orientation stratégique, ont été identifiées plusieurs actions qui pouvaient être pertinentes pour plusieurs secteurs, notamment pour l'achat de certains microscopes, de gros investissements.

Je trouve que cela est extrêmement positif d'avoir mis cela sur pied. C'est quelque chose absolument à maintenir. Il faudrait même penser à le transposer au niveau de la COMUE et à élargir les prérogatives de ce comité d'orientation stratégique. C'est juste une remarque en passant.

Après, j'ai une autre remarque qui n'est pas à l'intention de l'université mais qui demande quand même que l'université la relaye à la Région Bourgogne.

Je crois qu'on est arrivé à un niveau d'entropie au-delà du ridicule dans le montage des dossiers PARI. C'est devenu absolument hallucinant de débiliter, il n'y a pas d'autre mot.

On nous demande de restreindre le nombre de projets. On a eu un long débat. L'université s'est battue pour en maintenir un certain nombre. Donc on est passé... A combien as-tu dit ? 17 ?

M. Denat.- 18.

M. Dereux.- 18. Maintenant, on découvre dans les formulaires de la Région qu'à l'intérieur de chacun de ces projets, il y a un maximum de 4 axes. Que pour chacun de ces 4 axes, il y a des priorités à lister de façon indépendante pour chaque type d'instrument, équipement, FABER, post-doc, thèse, contrat d'étude, professeur invité, mobilité sortante, et je dois oublier quelque chose.

C'est devenu absolument contradictoire. Le formulaire lui-même est contradictoire avec l'esprit même de la démarche de réduire le nombre de projets.

De plus, on demande pour chacune des lignes un engagement signé du directeur de laboratoire jusqu'en haut, sans doute à l'université, pour garantir des cofinancements ligne par ligne. J'ai été jusqu'à signer des attestations de cofinancement pour dire qu'il y avait bien 500 euros qui étaient quelque part sur un compte pour cofinancer quelque chose. Cela descend à ce niveau. Je pense que là, on arrive à quelque chose contre lequel il faut s'insurger.

J'ai l'habitude de faire des projets européens. On nous demande de justifier des comptes. Cela se fait au moment où on dépense. On ne nous demande jamais au montage d'un projet européen de justifier ligne par ligne de cofinancement « je vais avoir 500 euros pour cofinancer ceci, 1 000 euros pour cofinancer cela, ou 10 000 euros pour cofinancer autre chose ». On ne nous demande jamais d'attestation ligne par ligne. On nous demande un budget par catégorie de coût (personnels, consommables, missions, équipement), point barre. Et c'est globalisé pour tout le projet.

Là, le temps que l'on perd à cela, c'est absolument absurde quand on sait que la plupart des demandes qui vont être faites... Les montants que tu as cités sont supérieurs aux montants disponibles. C'est-à-dire qu'on nous demande de faire ce type de travail, de démontrer qu'on a du cofinancement alors que la plupart des choses que l'on est en train de démontrer seront, de toute façon, rejetées.

Qu'on nous demande de le démontrer le jour où la Région a fait son choix et dit « je prends tel et tel article », de démontrer ce jour-là, au moment de la signature de la convention, que l'on a bien les cofinancements, je peux encore l'admettre, mais à ce stade-ci de la procédure, c'est absolument hallucinant. C'est vraiment de la chicane administrative. Et je pense que là, l'université doit envoyer un message fort à la Région : son administration est sortie complètement des jantes. Ce n'est pas possible.

M. Denat.- Participes-tu au comité qui a lieu le 10 juillet ?

M. Dereux.- Justement, je l'ai dit ici car je ne peux pas être présent le 10 juillet pour le dire, je serai en mission aux Etats-Unis.

M. Denat.- D'accord. Je le dirai.

M. Dereux.- Je suppose que tu as compris ce qu'il fallait relayer.

M. Denat.- Ne t'inquiète pas, j'ai exactement le même sentiment que toi, Alain.

M. Loquin.- Une année, j'ai rempli un dossier, je ne sais plus pourquoi. J'ai demandé plusieurs fois à l'administration de la Région ce que voulait dire une question et ils m'ont dit « on ne sait pas ». Ce sont eux qui ont fait les questions.

M. Dereux.- Or, je prends plus de temps à monter un dossier administratif Région que pour un projet européen. Je vous assure que c'est dix mille fois moins intéressant à faire que pour un projet européen. Franchement.

Le Président.- Un certain nombre de choses ont été dites hier en séance plénière de la commission de la recherche à laquelle était présente

Dominique Marilley. Elle a donc entendu un certain nombre de choses. Cela a été dit d'une façon peut-être un peu plus fleurie que ce que tu viens d'utiliser comme...

M. Dereux.- C'est un verbatim.

Le Président.- Non. Pas de souci. Un certain nombre de choses ont déjà été dites hier en présence de Dominique Marilley. On a déjà commencé et on continuera à relayer.

M. Dereux.- Elle doit veiller à ce qu'un global de cofinancement soit défini sur ces projets. A la limite, par catégorie de coût. Admettons...

M. Denat.- Non.

M. Dereux.- ...Mais pas fractionné à ce point.

M. Denat.- Je pense qu'ils ont voulu copier, faire un petit peu un style projet ANR avec les...

M. Dereux.- Mais l'ANR, ce n'est pas cela.

M. Denat.- Non mais le problème, c'est que le périmètre de ces projets PARI maintenant, qui réunissent plusieurs projets, c'est 10 projets ANR, 3 projets européens... Non mais c'est cela. Le volume, l'ambition de ces projets PARI, c'est autre chose qu'un projet ANR. Donc on ne peut pas faire des diagrammes de Gantt. Cela n'a pas de sens.

M. Dereux.- ...quelque part, je vous passe mes commentaires là-dessus. Sur les diagrammes de Gantt, j'ai un autre commentaire à faire. Cela n'a du sens que si les budgets sont pluriannuels. Quand il n'y a pas d'engagement pluriannuel, c'est absolument débile de demander un diagramme de Gantt sur quatre ans alors que l'on n'a pas du tout d'idée sur ce que l'on aura comme ressources.

Le Président.- Bien. OK. Merci, Alain. D'autres remarques ? Louis.

M. Dereux.- Excusez-moi d'avoir retardé...

Le Président.- Non, c'est très bien. Ecoute, on est là pour cela, Alain. C'est très bien.

M. de Mesnard.- Je n'ai que tangencé ces questions mais il me semble que cela dénote peut-être un manque de confiance des institutions régionales vis-à-vis du travail des chercheurs...

Le Président.- Non.

M. de Mesnard.- ...Je pense que la meilleure façon de savoir si des chercheurs vont travailler bien est de regarder s'ils ont bien travaillé dans le passé. Et comme ils ont bien travaillé dans le passé, il faut leur faire confiance. Ils demandent un financement, ils ne vont pas aller au restaurant avec l'argent. Non, ils

vont faire de la recherche. La recherche, cela n'aboutit pas toujours. Cela ne réussit pas toujours. Mais il faut faire confiance. Il faut donc simplifier. Il faut simplifier.

M. Dereux.- ...Mais du monitoring, cela ne se fait pas comme ça, en demandant des preuves de cofinancement pour des projets qui ne seront peut-être même pas acceptés.

Le Président.- Bien. Merci pour ces interventions. D'autres commentaires ou questions sur ce dossier ? Non. Donc s'il n'y en a pas je vous propose quand même que l'on approuve ces demandes de crédits dans le cadre du programme PARI 2.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Très bien. Donc on valide ces dossiers qui seront transmis dès demain à la Région.

Unanimité (20 pour)

X) Questions diverses

- Avis sur la nomination du Directeur de l'UTB

Le Président.- Avant de se quitter, on a encore un point très rapide qui est la nécessité, pour le conseil d'administration, de donner un avis sur la nomination du directeur de l'Université pour tous de Bourgogne.

Statutairement, le président nomme le directeur de l'UTB mais après avis du conseil d'administration.

Le mandat de Pierre Ancet est arrivé à son terme et je souhaite proposer son renouvellement.

Je souhaite donc un avis du conseil d'administration sur la nomination de Pierre Ancet comme directeur de l'Université pour tous de Bourgogne, une structure qu'il fait magnifiquement rayonner.

Je vous demande votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Je vous remercie.

Unanimité (20 pour)

Merci pour votre présence jusqu'au terme de ce long conseil d'administration et j'espère que nous nous retrouverons nombreux pour le vote sur les statuts de la COMUE le 10 juillet.

Bonne soirée à tous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30)

Le Président

Alain BONNIN